Rapport d'activité

2019

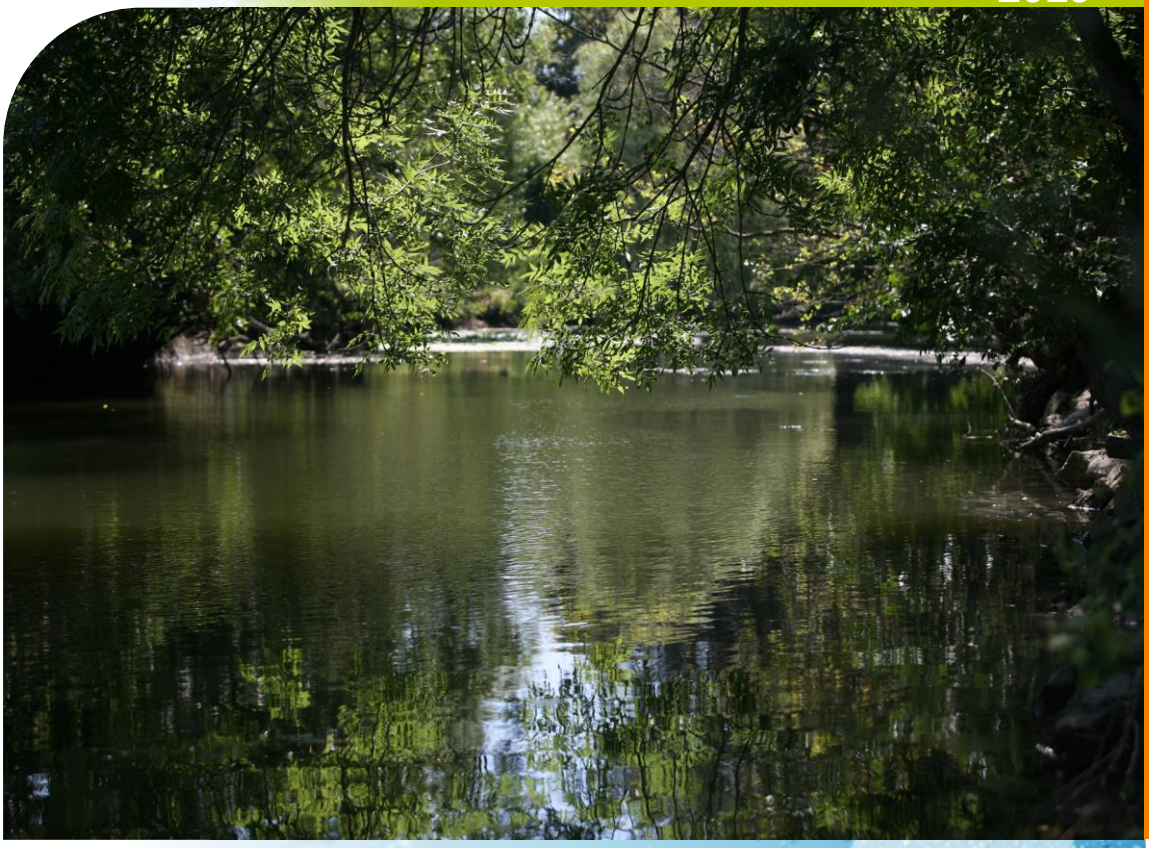

Animation captages prioritaires

Syndicat départemental de l'eau

ORNE Syndicat Départemental de l'Eau

agence de l'eau Loire-Bretagne
Établissement public du ministère chargé du développement durable

eau Seine Normandie
Agence de l'eau

Sommaire

Généralités 4

- Le Syndicat départemental de l'eau
- Organisation de la cellule d'animation
- Présentation de la démarche

Actions réalisées 12

- Actions récurrentes
- Actions transversales
- AAC de la Laudière
- AAC de Sées
- AAC de Saint-Pierre du Regard
- AAC Sarceaux 1
- AAC Chanu 1 – La Chapelle Biche 1
- AAC Le Menil Ciboult 1 – Tinchebray 1
- AAC de Saint-Hilaire le Châtel
- AAC de Pont de Couterne
- AAC Egrenne-Varenne
- AAC Dame-Marie 1

Perspectives 2020 51

Généralités

Le Syndicat départemental de l'eau

Dans l'Orne, 19 captages ont été définis comme prioritaires. Il s'agit de captages aux problématiques différentes, à la fois nitrates pour les captages souterrains (11) et phytosanitaires pour les eaux de surfaces (8). Ces captages sont majoritairement situés sur l'Ouest du département. Dans un premier temps, en 2008, le Grenelle de l'Environnement a classé prioritaires les points de captages ornais présentés au tableau 1 et à la figure 1. Dans un deuxième temps et suite à la Conférence Environnementale, de nouveaux captages prioritaires ont été classés en 2015 (*cf.* tableau 2 et figure 2).

Afin d'assurer la cohérence des actions auprès des collectivités territoriales en charge de la production et de la distribution d'eau potable dans l'Orne, le SDE de l'Orne s'est vu attribué, lors de son comité syndical du 08/03/2012, la compétence en matière de maîtrise d'ouvrage « AAC prioritaire ».

AAC	Captage	Commune	Bassin	Type d'eau	Code BBS	Nouveau code BSS	Code Sise - Eaux
AAC des forages de l'Être	Forage de l'Être F1	Saint-Pierre du Regard	SN	ESO	01756X0010/F1	BSS000MPUB	061000872
	Forage de l'Être F2	Saint-Pierre du Regard	SN	ESO	01756X0011/F2	BSS000PUC	061000873
AAC des forages de Sées	Forage des Ormeaux	Sées	SN	ESO	02136X0004/1	BSS000REJB	061000092
	Forage de la route de Rouen	Sées	SN	ESO	02136X0001/F	BSS000REHY	061000091
	Forage de la Luzerne	Sées	SN	ESO	02137X0011/S1	BSS000RELS	061000697
AAC de la Laudière	Prise d'eau de la Laudière	Pointel	SN	ESU	02121X0019/HY	BSS000RDGW	061000057
AAC de Taillebois	Prise d'eau de Taillebois (abandonnée)	Taillebois	SN	ESU	01758X0004/HY	BSS000MPZK	061000003
AAC des sources de Contre bas du bourg de Saint-Hilaire	Sources de Contre-bas du bourg	Saint-Hilaire le Châtel	LB	ESO	02522X0003/S1	BSS000TTHA	061001562
AAC de Pont de Couterne	Prise d'eau de Couterne	Couterne	LB	ESU	02498X0001/HY	BSS000TSBR	061000121
AAC du bassin Egrenne-Varenne	Prise d'eau de la Noë Verte	Beauchêne	LB	ESU	02108X0013/HY	BSS000RCUV	061000043
	Prise d'eau du Moulin d'Auvilliers	Saint Bomer les Forges	LB	ESU	02116X0001/HY	BSS000RDBZ	061000053
	Prise d'eau de la Mangéantière	Haute Chapelle	LB	ESU	02115X0015/F	BSS000RDBS	061001551
	Prise d'eau des Tanneries (abandonnée remplacée par*)	Domfront	LB	ESU	02491X0008/HY	BSS000TRUC	061000117
	Prise d'eau de la Douétée (abandonné remplacée par*)	Torchamp	LB	ESU	02491X0009/HY	BSS000TRUD	061000118
	*Prise d'eau de la Moujonnière Egrenne	Saint Mars d'Egrenne	LB	ESU			061002036
	*Prise d'eau de la Moujonnière Varenne	Saint Mars d'Egrenne	LB	ESU			061003306

Tableau 1 : Captages prioritaires ornais (Grenelle)

AAC	Captage	Commune	Bassin	Type d'eau	Code BBS	Nouveau code BSS	Code Sise -Eaux
AAC Dame-Marie 1	Sources de la Renardière	Dame-Marie	LB	ESO	02883X0010/C1	BSS000VXYM	061000193
AAC Chanu 1 – La Chapelle Biche1	Source Le Gué	La Chapelle-Biche	SN	ESO	02111X0018/C2	BSS000RCWE	061000047
AAC Ménil-Ciboult 1 – Tinchebray 1	Source de la Pommeraye S3	Menil-Ciboult Tinchebray	SN	ESO	02104X0036/C3	BSS000RCLC	061000042
	Source Les Vallées S2	Menil-Ciboult Tinchebray	SN	ESO	02104X0035/C2	BSS0000RCLB	061000041
AAC Landisacq 1	Barrage de la Visance	Landisacq	SN	ESU Plan d'eau	02111X0019/HY	BSS000RCWF	061000048
AAC Sarceaux 1	Forage de Vingt-Acres ZI	Sarceaux	SN	ESO	02124X0014/F	BSS000RDMM	061000067

Tableau 2 : Captages prioritaires ornais (Conférence environnementale)

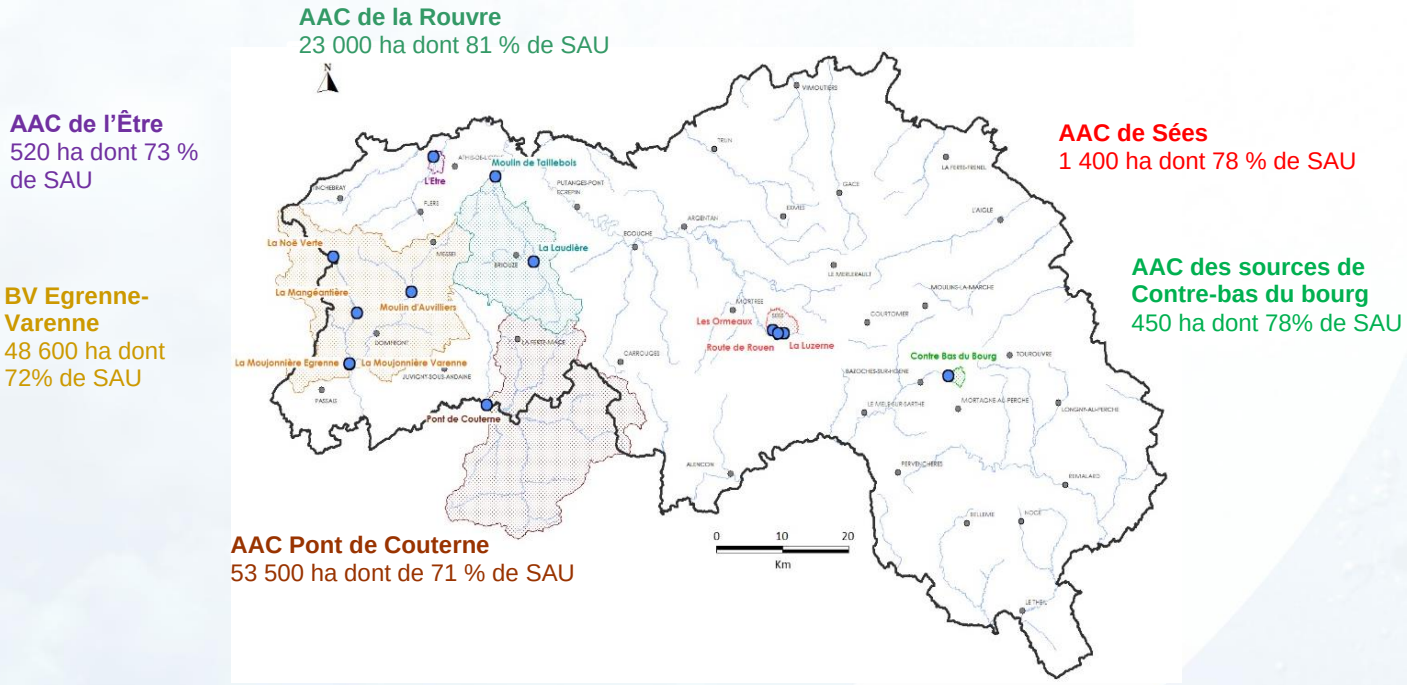

Figure 1 : Captages prioritaires ornais (Grenelle)

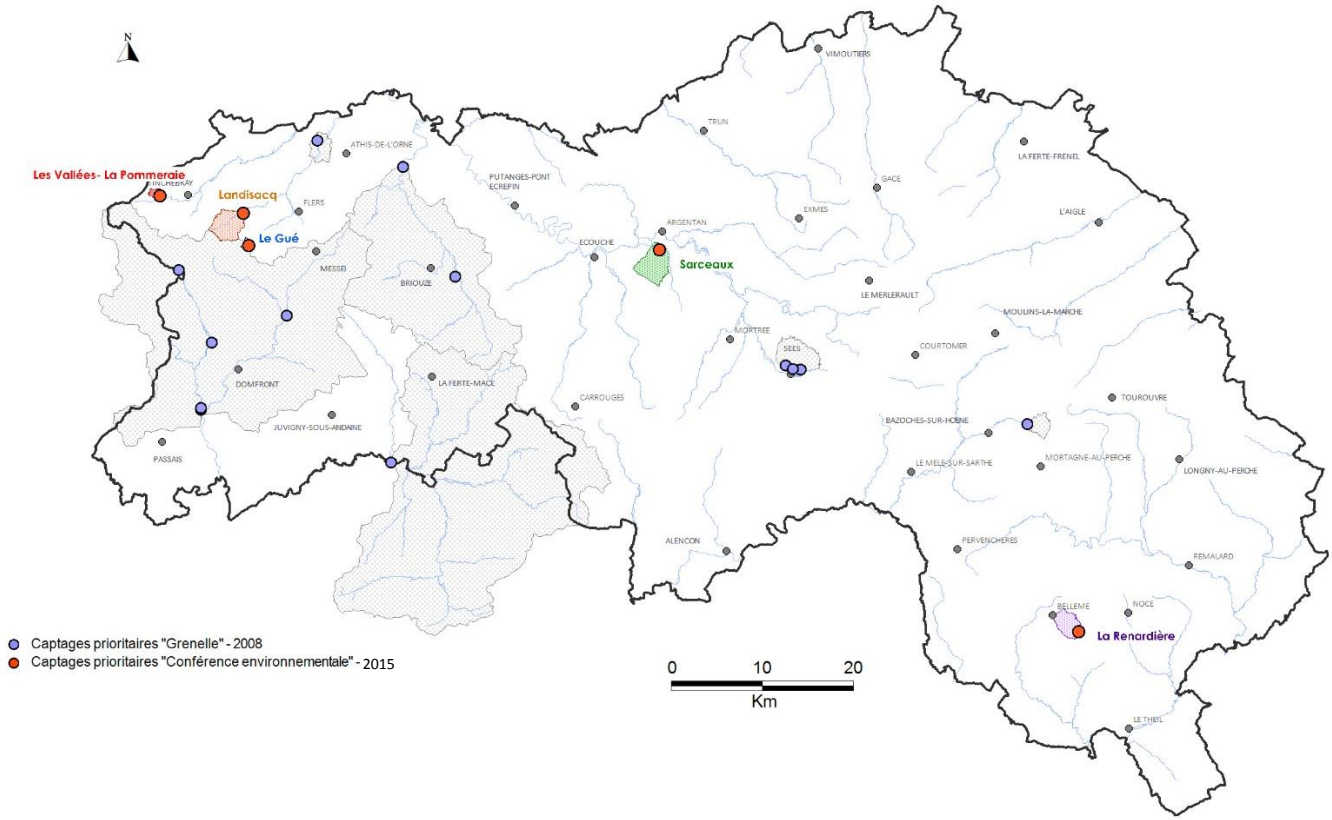

Figure 2 : Captages prioritaires ornais (Conférence Environnementale)

Organisation de la cellule d'animation

Florian DELAUNAY et Marine VINOT sont les deux animateurs en charge de la mission jusqu'au 7 octobre 2019, date à laquelle Florian DELAUNAY quitte le SDE.

Christelle MENANT est la technicienne agricole en charge du suivi individuel des exploitations mobilisées dans les mises en œuvre du SDE, tout au long de l'année 2019. Elle appuie également les animateurs pour le développement des actions transversales liées à l'accompagnement des agriculteurs.

M. VINOT	F. DELAUNAY	C. MENANT	Secrétariat SIG	TOTAL
1	0,77	1	0,45	**3,22**

Tableau 3a : Répartition des ETP 2019

Agence de l'Eau Seine-Normandie :

AAC	AAC de l'Être	AAC de Sées	AAC de La Laudière	AAC Sarceaux 1	AAC Landisacq 1	AAC Chanu 1 – La Chapelle Biche 1	AAC Le Mesnil Ciboult 1 – Tinchebray 1	TOTAL
ETP annuel	0,35	0,41	0,24	0,25	0,03	0,05	0,05	**1,38**
Animateur référent	Marine VINOT (0,15 ETP) + Christelle MENANT (0,2 ETP)	Marine VINOT (0,15 ETP) + Christelle MENANT (0,26 ETP)	Marine VINOT (0,2 ETP) + Christelle MENANT (0,04 ETP)	Florian DELAUNAY	Florian DELAUNAY	Florian DELAUNAY	Florian DELAUNAY	

Tableau 3b : Répartition des ETP 2019 (hors secrétariat SIG) par AAC sur le territoire Seine-Normandie

Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

AAC	AAC de Saint-Hilaire le Châtel	AAC de Pont de Couterne	AAC Egrenne-Varenne	AAC Dame Marie 1	TOTAL
ETP annuel	0,55	0,48	0,1	0,25	**1,38**
Animateur référent	Marine VINOT (0,15 ETP) + Christelle MENANT (0,4 ETP)	Florian DELAUNAY (0,28 ETP) + Marine VINOT (0,15 ETP) + Christelle MENANT (0,05 ETP)	Marine VINOT (0,1 ETP)	Florian DELAUNAY (0,1 ETP) + Marine VINOT (0,1 ETP) + Christelle MENANT (0,05 ETP)	

Tableau 3c : Répartition des ETP 2019 (hors secrétariat SIG) par AAC sur le territoire Loire-Bretagne

Présentation de la démarche

AAC « Grenelle 2008 » :

Un programme d'actions départemental a été rédigé en concertation avec les acteurs du département. Celui-ci avait pour objectif de définir pour les AAC « Grenelle 2008 » :

- les grandes orientations d'actions par captage
- les objectifs de qualité d'eau à atteindre au niveau de chaque captage

	Enjeu « Nitrates »	Enjeu « Produits phytosanitaires »
Forages de Sées (1 400 ha)	80 % des concentrations inférieures à 35 mg/l et 100 % inférieures à 50 mg/l	100 % des concentrations inférieures à 0,1 µg/l et non apparition de nouvelles molécules
Forages de Saint-Pierre du Regard (520 ha)	70 % des concentrations inférieures à 40 mg/l et 100 % inférieures à 50 mg/l	100 % des concentrations inférieures à 0,1 µg/l et non apparition de nouvelles molécules
La Laudière (6 200 ha)	75 % des concentrations inférieures à 35 mg/l et 100 % inférieures à 40 mg/l	90 % des concentrations inférieures à 0,1 µg/l et et non apparition de nouvelles molécules
Sources de Saint-Hilaire-le-Châtel (450 ha)	80 % des concentrations inférieures à 40 mg/l et 100 % inférieures à 50 mg/l	100 % des concentrations inférieures à 0,1 µg/l et non apparition de nouvelles molécules
Pont de Couterne (53 500 ha)	Stabiliser les concentrations autour de 25 mg/l, aucun dépassement de la norme des 50 mg/l	**AMPA** : Sous réserve de la mise en place d'actions par l'industriel, tendre vers 50 % des concentrations annuelles inférieures à 0,1 µg/l **Autres pesticides** : 90% des concentrations inférieures à 0,1 µg/l et 100% des sommes de concentrations inférieures à 0,5 µg/l
Egrenne-Varenne (48 600 ha)	**Egrenne** : Concentrations maximales inférieures à 40 mg/l, la valeur cible étant fixée à 30 mg/l **Varenne** : Concentrations maximales inférieures à 30 mg/l, la valeur cible étant fixée à 25 mg/l	90 % des concentrations inférieures à 0,1 µg/l et 100% des sommes des concentrations inférieures à 0,5 µg/l

Tableau 4 : Objectifs de qualité d'eau à atteindre pour les captages prioritaires « Grenelle » 2008

Au niveau de chaque AAC, la démarche adoptée par le SDE est la suivante :

1. Signature des conventions de partenariat entre les unités distributrices concernées et le SDE afin de définir les rôles de chacun dans cette démarche ;
2. Constitution d'un premier COPIL et présentation de la démarche en aux agriculteurs concernés ;
3. Au besoin, diagnostic des pratiques agricoles sur un échantillon d'agriculteurs avec pour objectif l'atteinte de 70% de la SAU couverte par le diagnostic ;
4. Réunion de présentation des principaux résultats du diagnostic agricole et propositions d'actions ;
5. Ecriture du programme d'actions local. Celui-ci sera défini par le comité de pilotage constitué de: représentants des agriculteurs locaux, Chambre d'agriculture 61, négoces et coopératives agricoles de la zone, SDE, DDT, Agence de l'eau concernée ;
6. Mise en œuvre du programme.

Le tableau suivant renseigne l'état d'avancement de la démarche sur les différentes AAC « Grenelle 2008 » :

	Diagnostic agricole	Programme d'actions	Autres
Forages de Sées (1 400 ha)	Septembre 2014	**Validé** : Février 2016	Mise en place des périmètres de protection des forages de la route de Rouen et des Ormeaux terminée
Forages de Saint-Pierre du Regard (520 ha)	Avril 2014	**Validé** : Mars 2016	Le SDE est opérateur Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2017-2018 dans le périmètre de l'AAC
La Laudière (6 200 ha)	Avril 2014	**Validé** : Mars 2019 Demande d'une subvention déposée pour le financement d'une stratégie d'animation agricole 2020 (fin décembre 2019- corrections à apporter pour février 2020)	Mise en place d'un suivi d'exutoire de deux drains agricoles Suivi de l'AMPA en sortie d'une STEP collective Communication Diagnostic de vulnérabilité parcellaire réalisé sur 80% de l'AAC par le SM3R
Sources de Saint-Hilaire-le-Châtel (450 ha)	Juillet 2014	**Validé** : Avril 2016	Contrat Territorial **signé** : Juin 2016
Pont de Couterne (53 500 ha)	Février 2016	**Volet industriel et collectivité validé** (Nov. 2016) **Volet agricole validé** (Sept. 2019)	Contrat Territorial **signé** : Octobre 2015 En cours d'évaluation
Egrenne-Varenne (48 600 ha)	-	**Programme d'actions validé par la DDT et l'AELB en décembre 2019** A décliner en COPIL et à intégrer dans un Contrat Territorial mutualisé avec l'AAC Pont de Couterne pour fin 2020	Suivi de l'AMPA en sortie de six STEP collectives

Tableau 5 : Etat d'avancement de la démarche pour les AAC « Grenelle » 2008

AAC « Conférence Environnementale 2015 » :

En 2017, le SDE a défini une zone d'actions pour la mise en œuvre de démarches volontaires et contractuelles visant à réduire les pollutions diffuses à l'origine des perturbations et ayant présidées au classement de ces captages comme « prioritaires » par la Conférence Environnementale. Ce travail a été réalisé en concertation avec la DDT 61, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, l'Agence Régionale de Santé Orne et la Chambre d'agriculture de l'Orne.

A la suite du COPIL départemental du 21 septembre 2017, il a été convenu que le SDE devait rédiger des synthèses bibliographiques pour les cinq nouvelles zones d'actions définies. En 2018, la collecte et la synthèse des études et données

disponibles a permis au SDE de proposer une stratégie d'animation pour ces zones d'actions au COPIL départemental que celui-ci a validée en janvier 2019 (*cf.* tableau 6).

<table>
<tr><th></th><th>Le Gué – Pont Herbout
AAC Chanu 1 – La Chapelle Biche 1</th><th>Vallées – Pommeraie
AAC Le Menil Ciboult 1 – Tinchebray 1</th><th>La Renardière
AAC Dame-Marie 1</th><th>Vingt-Acres
AAC Sarceaux 1</th><th>Prise d'eau du barrage de la Visance
AAC Landisacq 1</th></tr>
<tr><td>2019</td><td colspan="2">Etude de la vulnérabilité des deux AAC en interne.

Méthode cartographique (croisement de la vulnérabilité intrinsèque et de la sensibilité des sols au lessivage) inspirée de la méthode simplifiée du Conseil Départemental de la Mayenne.</td><td colspan="2" rowspan="2">Ecriture d'un cahier des charges pour le lancement :

- d'une étude de vulnérabilité complète pour l'AAC de Vingt-Acres;
- d'un complément d'étude de vulnérabilité pour l'AAC de la Renardière (dans les zones non diagnostiquées par ASTER) et dans le but de déterminer les modalités de transferts entre les deux aquifères.</td><td rowspan="2">Attente de la DUP pour mise en œuvre de la démarche AAC (Flers Agglo)

Synthèse des analyses pesticides récupérées auprès de Flers Agglo + amendements réguliers de la synthèse des données (SDE)

Suivi d'une étude en cours lancée par Flers Agglo sur l'eutrophisation dans la retenue, à l'origine du classement prioritaire du captage avant les travaux du barrage.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">2020</td><td rowspan="2">Création du COPIL

Contrôle du respect des prescriptions de l'AP

Ecriture et validation du programme d'actions

Suivi parcellaire de la fertilisation azotée des cultures</td><td rowspan="2">Création du COPIL

Réunion d'information générale du COPIL en avril 2019 : AAC - PPR

Selon avancement de la procédure DUP, reprise de l'étude de vulnérabilité de l'AAC.

Mise en œuvre de la démarche « Après DUP » par l'animateur AAC, avec propositions d'un appui technique pour les exploitations les plus impactées.</td><td rowspan="2">Création du COPIL

Synthèse de l'étude de vulnérabilité

Ecriture d'un programme d'actions agricoles</td><td rowspan="2">Création du COPIL

Synthèse de l'étude de vulnérabilité

DTPA

Ecriture d'un programme d'actions agricoles</td></tr>
<tr><td rowspan="2">2021</td><td rowspan="2">Conseil agronomique après diagnostic individuel des exploitations</td><td rowspan="2">Création du COPIL

Etude de la pertinence d'un programme d'actions et précisions des enjeux</td></tr>
<tr><td></td><td>Action foncière

Et conseil agronomique après diagnostic individuel des exploitations</td><td colspan="2">Validation des programmes d'actions</td><td rowspan="2">Ecriture du programme d'actions, si besoin</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td>1ère action : étude agro-pédologique
Mise en œuvre d'autres actions</td><td>Mise en œuvre des premières actions</td></tr>
</table>

Tableau 6 : Programmation prévisionnelle pour l'animation des AAC « Conférence Environnementale 2015 » validée par le COPIL départemental

En janvier 2019, le COPIL départemental a aussi validé les objectifs de qualité d'eau à atteindre pour les eaux brutes prélevées aux cinq captages prioritaires concernés.

Objectifs annuels de qualité NO_3^- : **90% des concentrations mesurées aux prises d'eau sur une année, inférieures au seuil de sensibilité des SDAGEs : 40 mg/l** (1 valeur par an supérieure au seuil suffisant pour non atteinte de l'objectif si suivi trimestriel, 2 valeurs par an supérieures au seuil si suivi mensuel).

Objectifs pluriannuels de qualité pesticides :

- **<u>Objectifs sur le long terme *(moyenne -glissante- des moyennes annuelles sur les 6 dernières années)*</u> :**
  - **Moyenne des concentrations détectées par molécule aux prises d'eau inférieure au seuil de sensibilité des SDAGEs : 0,08 µg/l**.
  - **Moyenne des sommes des concentrations détectées dans un même prélèvement aux prises d'eau inférieure au seuil de sensibilité des SDAGEs : 0,4 µg/l**

- **Analyse annuelle des résultats obtenus :** Annuellement, le SDE réalisera une analyse graphique des concentrations en pesticides mesurées aux prises d'eau, par molécule et en somme de détections par prélèvement, avec une recherche des pics de concentrations relevées.

Actions réalisées

Actions récurrentes – AESN et AELB

Suivi analytique de la qualité de l'eau

Résumé de l'action

Il s'agit d'une action récurrente et transversale. Le suivi analytique de la qualité de l'eau mené par le SDE se répartit en 3 catégories :

- **Captages d'eau souterraine** : Suivi trimestriel des concentrations en nitrates, phosphore, pesticides et quelques métabolites ESA/OXA/CGA
  Forages de Sées, Forages de Saint-Pierre du Regard, Sources de Contre bas du bourg de Saint-Hilaire le Châtel, Sources Pommeraie-Vallées (depuis août 2018), Sources Le Gué-Pont Herbout (depuis août 2018), Sources de la Renardière (depuis août 2018).
- **Captage d'eau souterraine** *:* Suivi mensuel des concentrations en nitrates et phosphore et suivi trimestriel des pesticides et quelques métabolites ESA/OXA/CGA
  Forage de Vingt-Acres (depuis août 2018)
- **Captages d'eau superficielle** : Suivi mensuel des concentrations en nitrates, phosphore, pesticides et quelques métabolites ESA/OXA/CGA
  5 points de suivi pour l'AAC de la Laudière, 7 points de suivi pour l'AAC de Pont de Couterne, 12 points de suivi pour l'AAC Egrenne-Varenne, 4 points de suivi pour l'AAC Landisacq1 (depuis août 2018) (cf. annexes *1).*

La particularité de ce suivi est que les pics de concentration ne sont pas recherchés, le planning des prélèvements étant décidé 6 mois à l'avance. La mise en œuvre de ce suivi a un triple objectif :

- Identifier, pour les AAC superficielles, les sous-bassins versants les plus contributeurs aux pollutions diffuses afin d'y prioriser les actions ;
- Identifier les origines de la pollution afin de mettre en place des actions réellement efficaces : Collectivités, Particuliers, Industriels et Agriculteurs ;
- Suivre les actions menées et leur efficacité.

Travail réalisé

Pour cette action, le travail réalisé a consisté en :

- La synthèse de l'ensemble des données qualité collectées ;
- L'exploitation des données : Graphiques, Cartographies ;
- La rédaction des bilans annuels 2019 par AAC pour les AAC Grenelle (*cf.* annexes 2) ;
- L'écriture d'Inf'eau captage concernant les premiers résultats analytiques de la qualité de l'eau pour les AAC « Conférence Environnementale » (*cf.* annexes 3).

Coût :

Forages de Sées (1 400 ha)	4 500 € TTC
Forages de Saint-Pierre du Regard (520 ha)	1 700 € TTC
La Laudière (6 200 ha)	23 000 € TTC
Sources du Contre-bas du Bourg (450 ha)	1 700 € TTC
Pont de Couterne (53 500 ha)	31 000 € TTC
Egrenne-Varenne (48 600 ha)	55 000 € TTC
Dame-Marie 1 (651 ha)	1 700 € TTC
Chanu 1 – La Chapelle Biche 1 (93 ha)	1 700 € TTC

Ménil-Ciboult 1 – Tinchebray 1 (98 ha)	1 700 € TTC
Landisacq 1 (930 ha)	18 000 € TTC
Sarceaux 1 (1 106 ha)	2 500 € TTC
TOTAL	**142 500 €TTC**

Conseil agronomique – AAC souterraines (Sées, Saint-Pierre du Regard et Saint Hilaire le Châtel)

Contexte

Le SDE pilote un suivi agronomique dans les AAC des forages de Sées, Saint-Hilaire-le-Châtel et Saint-Pierre-du-Regard. Ainsi, au cours des campagnes culturales 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, un réseau parcellaire de mesure de reliquats azotés couplé à un suivi du pilotage de la fertilisation azotée des cultures (notamment, blé et dans une moindre mesure, colza, orge et maïs) a été mis en place sur des parcelles diagnostiquées sensibles aux transferts de pollutions diffuses d'origine agricole - correspondant au Niveau 1 du conseil agronomique proposé pour la période 2017-2020.

Celui-ci s'articule autour de 3 niveaux :

- **Niveau 1** : Suivi agronomique de la fertilisation azotée d'une (ou plusieurs) parcelle(s) culturale(s) (*cf.* tableau 7)
- **Niveau 2** : **Obligatoire dès la deuxième année de suivi** – Conseil global de la fertilisation azotée à l'échelle de l'exploitation, extrapolation des reliquats azotés mesurés (Niveau1), conseils pour l'interculture.
- **Niveau 3** : *En fonction des besoins* – Plan d'actions de 3 ans sur une thématique spécifique afin de faire évoluer le système d'exploitation (désherbage mécanique, augmentation de surface fourragère, amélioration du pâturage, diversification des cultures de printemps, des couverts végétaux, implantation de cultures dérobées).

Suivi de la campagne 2018-2019

Le Niveau 2 a débuté avec la campagne 2017-2018, soit en septembre 2017. Chaque exploitation engagée dans le conseil agronomique a pu bénéficier d'un conseil individuel pour la réalisation des Plans Prévisionnels de Fumure (PPF) pour leurs parcelles de culture incluses à l'AAC qui les concerne.

La campagne 2018-2019 est marquée par le démarrage des projets individuels Niveau 3. Suite aux COPILs organisés localement pour chacune des AAC de Sées, Saint-Pierre du Regard et Saint-Hilaire le Châtel, des premiers resencements de projets individuels avaient été éffectués fin 2018, par Christelle MENANT, technicienne agricole au SDE.
Les comptes-rendus de chacun des rendez-vous individuels menés avaient été transmis à la Chambre d'agriculture en prévision de la réalisation de diagnostics individuels contenant des propositions de plans d'actions sur 3 ans dont l'objectif serait la réduction des utilisations d'intrants chimiques (nitrates et pesticides). L'accompagnement technique était prévu en binôme et partagé entre des interventions d'une technicienne de la Chambre d'agriculture et de la technicienne agricole du SDE.

Les diagnostics de la Chambre d'agriculture ont eu lieu entre janvier et mars 2019. A l'issue de ces rencontres, plusieurs exploitants agricoles se sont engagés dans une démarche de Niveau 3 :

<u>AAC de Sées</u> :

- GAEC LA HIBOU : introduction d'une nouvelle culture de printemps dans la rotation (orge de printemps) ;
- GAEC DE LA HAIE : implantation d'une dérobée fourragère en interculture et amélioration de l'autonomie alimentaire ;
- GAEC DE L'ABBE : introduction d'une nouvelle culture de printemps dans la rotation (lin oléagineux) *(non accompagné par la Chambre d'agriculture, travail en interne au SDE en partenariat avec Approvert et Valorex) ;*
- SCEA LOUVEL : introduction d'une nouvelle culture de printemps dans la rotation (lin oléagineux) *(non accompagné par la Chambre d'agriculture, travail en interne au SDE en partenariat avec Approvert et Valorex).*

<u>AAC de Saint-Pierre du Regard</u> :

- EARL VIE : désherbage mécanique sur maïs et implantation de couverts végétaux sous culture de maïs pour valorisation dans l'alimentation du bétail (ensilage ou pâturage) ;
- EARL HUSNOT : conversion à l'Agriculture Biologique *(non accompagné par la Chambre d'agriculture, travail en interne au SDE).*

AAC de Saint-Hilaire le Châtel :

- EARL DE L'AUSTRALIE : implantation d'une dérobée fourragère en interculture et amélioration de l'autonomie alimentaire.

L'animatrice et la technicienne agricole du SDE assurent :

- les demandes de financement auprès des Agences de l'eau ;
- la commande des analyses et prestations de conseil (estimation technique et financière) ;
- l'organisation du travail de terrain en partenariat avec la Chambre d'agriculture ;
- le suivi expérimental des parcelles implantées en lin oléagineux et la valorisation des résultats technico-économiques obtenus ;
- le suivi des budgets commandés et réalisés ;
- la vérification et l'enregistrement des données reçues sous excel ;
- le contact avec les exploitations agricoles (courriers, téléphones, emails, visites au cours de la mise en oeuvre d'actions du programme) et leur sensibilisation aux pollutions diffuses dans l'AAC ;
- la diffusion du bilan de la campagne culturale (bilans individuels aux exploitants, réunion collective).

En parallèle du suivi des projets individuels développés dans le cadre du marché de conseil agronomique passé avec la Chambre d'agriculture, la technicienne agricole est en charge de répondre à l'ensemble des questions des exploitants avec qui elle travaille (subventions diverses, questions règlementaires, mise aux normes de l'affichage préventif en local phytosanitaire, établissement des pré-DEXEL et/ou des DEXEL, nettoyage des cours de fermes, questions techniques).

Lancement de la campagne 2019-2020

Le travail réalisé ici a consisté en :

- rendez-vous individuels avec les exploitants (bilan de la campagne passée et prévisions pour la campagne à venir) ;
- première commande (REH et pesées de colza), le 13/11/2018.

Programme d'actions **AAC prioritaire** **Objectif**	**Optimiser la fertilisation azotée au regard des risques de lessivage vers la nappe et fournir des références techniques locales pour limiter les risques de transferts polluants** Tous les exploitants peuvent bénéficier de ce suivi et s'inclure à la démarche soutenue en comité technique agricole pour la définition des actions			
Culture en place sur les parcelles du réseau de suivi	Blé	Colza	Cultures de printemps	Céréales à pailles (hormis blé)
Description des analyses réalisées	REH / RSH Drône et/ou JUBIL ou N-tester RPR	Drône et/ou Pesées EH/SH RPR	RAS RPR	Hiver : REH Printemps : RSH RPR
Conseil individuel à l'exploitation agricole **Bilan individuel**	Analyse effluent PPF + Conseil 3ème apport Bilan annuel et préconisations pour la campagne suivante	Analyse effluent PPF Bilan annuel et préconisations pour la campagne suivante	Analyse effluent PPF (hormis pour pois de printemps) Bilan annuel et préconisations pour la campagne suivante	Analyse effluent PPF Bilan annuel et préconisations pour la campagne suivante
Evaluation **Productions d'indicateurs**	**Synthèse annuelle à l'échelle de l'AAC** **Ecart au Rendement des cultures suivies; Ecart au conseil; Risques de lessivage à l'interculture (bilan azoté du sol et calcul du risque de lessivage pendant la période d'interculture; Indicateur de l'impact de la fertilisation azotée sur le risque de pollution diffuse au cours de l'interculture (PRACSYS)**			

Tableau 7 : Descriptif du Niveau 1 du conseil agronomique

REH : Reliquat azoté en Entrée d'Hiver; RSH Reliquat azoté en Sortie d'Hiver; RAS: Reliquat azoté Avant-Semis ; RPR : Reliquat azoté Post-Récolte; PPF : Plan Prévisionnel de Fumure; JUBIL ou N-tester : techniques de modulation de la dose d'azote totale à apporter aux cultures en fin d'itinéraire technique (3ème apport sur blé); Pesées EH/SH : Pesées de biomasse en Entrée d'Hiver puis en Sortie d'Hiver permettant la réalisation du PPF pour la culture du colza.

Indicateurs 2018-2019 pour l'AAC de Sées

Campagne culturale		2018-2019
AAC de Sées	**Bénéficiaires**	11 exploitations : 28 parcelles de cultures suivies en Niveau 1 pour 332 ha soit 30% de la SAU *(cf.*annexe 4a) + Conseil fertilisation (Niveau 2) étendu à environ 200 ha supplémentaires soit 18 % de la SAU de l'AAC **532 ha soit 48 % SAU totale**
	Coût	36 600 € TTC **Soit 69 €/ha**
	Observations générales	L'augmentation du coût global de cette action est due pour cette campagne au démarrage des conseils de Niveau 3. La diminution du nombre d'exploitations accompagnées par rapport à la campagne précédente a pour cause l'arrêt du conseil pour les exploitations qui ne participaient pas à l'ensemble de la démarche AAC prioritaire.
	Analyses des effluents d'élevage	4 analyses d'effluents
	Evolution de l'équilibre de la fertilisation à posteriori (EQUIF) (répartition par surface) Note de 1 à 4 avec : • 1 fertilisation bien équilibrée • 2 fertilisation bien ajustée • 3 fertilisation en excès • 4 fertilisation très en excès	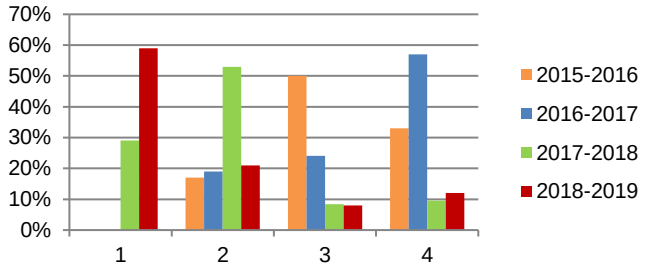 L'augmentation des surfaces concernées par l'indicateur EQUIF 4 en 2017 est principalement dû aux conditions séches du printemps et du début de l'été 2017. Dans la majorité des cas et quelle que soit la culture implantée, le manque d'humidité dans le sol n'a pas permi aux cultures d'assimiler l'azote apporté au champ et donc d'effectuer les rendements prévus. Après de bons résultats en 2018, les résultats de la campagne 2019 sont les meilleurs des quatre dernières années.
	Evolution de l'indicateur PRACSYS intégrant à l'équilibre de la fertilisation azotée un risque de lessivage de l'azote lié à la gestion de l'interculture précédente (répartition par parcelle) Note de 1 à 4 exprimant le risque de lessivage d'azote sur la parcelle en fonction de la fertilisation et de la gestion de l'interculture précédente avec : • Risque très faible 1 • Risque faible 2 • Risque élevé 3 • Risque très élevé 4	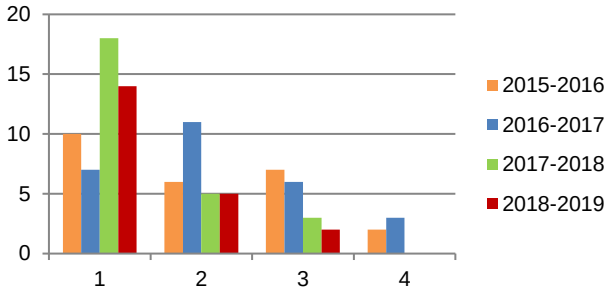 L'indicateur final PRACSYS est meilleur que l'indicateur EQUIF car il prend en compte la gestion des intercultures en plus des pratiques de fertilisation. L'interculture, dans ce cas présent, est un levier majeur de la réduction des risques de lessivage de l'azote restant dans le sol après la récolte en raison d'objectifs de rendement surestimés et par conséquent, à l'origine d'une sur-fertilisation, dans un contexte de mauvaise croissance végétale ne favorisant pas l'absorption racinaire. Les parcelles ayant toutefois une note de « 3 » sont notamment celles pour lesquelles le rendement réalisé est très inférieur au rendement prévu et ou il y a une succession de deux céréales à pailles avec export des pailles. Les résultats de la campagne 2019 sont les meilleurs des quatre dernières années. De plus aucune parcelle n'obtient la note de « 4 ».

SAU : Surface Agricole Utile

Indicateurs 2018-2019 pour l'AAC de l'Être (Saint-Pierre-du-Regard)

Campagne culturale		2018-2019
AAC de l'Être	**Bénéficiaires**	10 exploitations (20 parcelles de cultures suivies en Niveau 1 pour 115 ha soit 30% de la SAU (*cf.*annexe 4b) + conseil fertilisation (Niveau 2) étendu à environ 30 ha supplémentaires soit 8% de la SAU de l'AAC) **145 ha soit 38% SAU totale**
	Coût	19 840 € TTC **Soit 137 €/ha**
	Observations générales	L'augmentation du coût global de cette action est due pour cette campagne au démarrage des conseils de Niveau 3. La diminution du nombre d'exploitations accompagnées par rapport à la campagne précédente a pour cause l'arrêt du conseil pour les exploitations qui ne participaient pas à l'ensemble de la démarche AAC prioritaire.
	Analyses des effluents d'élevage	2 analyses d'effluents
	Evolution de l'équilibre de la fertilisation à posteriori (EQUIF) (répartition par surface) Note de 1 à 4 avec : • 1 fertilisation bien équilibrée • 2 fertilisation bien ajustée • 3 fertilisation en excès • 4 fertilisation très en excès	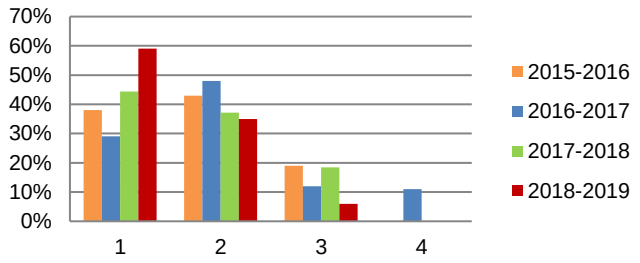 L'augmentation des surfaces concernées par l'indicateur EQUIF 4 en 2017 est principalement dû aux conditions séches du printemps et du début de l'été 2017. Dans la majorité des cas et quelle que soit la culture implantée, le manque d'humidité dans le sol n'a pas permi aux cultures d'assimiler l'azote apporté au champ et donc d'effectuer les rendements prévus. Après de bons résultats en 2018, les résultats de la campagne 2019 sont les meilleurs des quatre dernières années.
	Evolution de l'indicateur PRACSYS intégrant à l'équilibre de la fertilisation azotée un risque de lessivage de l'azote lié à la gestion de l'interculture précédente (répartition par parcelle) Note de 1 à 4 exprimant le risque de lessivage d'azote sur la parcelle en fonction de la fertilisation et de la gestion de l'interculture précédente avec : • Risque très faible 1 • Risque faible 2 • Risque élevé 3 • Risque très élevé 4	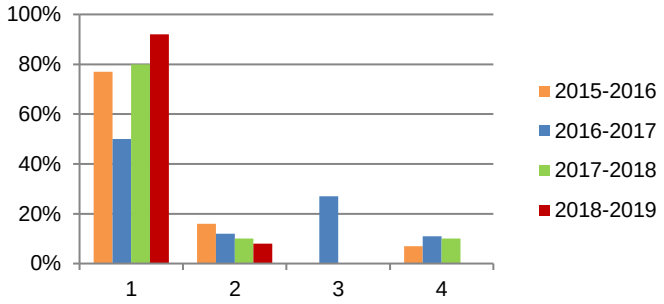 L'indicateur final PRACSYS est meilleur que l'indicateur EQUIF car il prend en compte la gestion des intercultures en plus des pratiques de fertilisation. L'interculture, dans ce cas présent, est un levier majeur de la réduction des risques de lessivage de l'azote restant dans le sol après la récolte en raison d'objectifs de rendement surestimés et par conséquent, à l'origine d'une sur-fertilisation, dans un contexte de mauvaise croissance végétale ne favorisant pas l'absorption racinaire. Les résultats de la campagne 2019 sont les meilleurs des quatre dernières années. Pour la première fois, aucune parcelle n'obtient la note de « 3 » ou de « 4 ».

SAU : Surface Agricole Utile

Indicateurs 2018-2019 pour l'AAC des sources de Contre-bas du bourg (Saint-Hilaire-le-Châtel)

Campagne culturale		2018-2019
AAC de Saint-Hilaire-le-Châtel	**Bénéficiaires**	8 exploitations : 16 parcelles de cultures suivies en Niveau 1 pour 126 ha soit 35% de la SAU (*cf.*annexe 4c) + Conseil fertilisation (Niveau 2) étendu à environ 140 ha supplémentaires soit 39% de la SAU de l'AAC) **266 ha soit 74% SAU totale**
	Coût	19 000 € TTC **Soit 71 €/ha**
	Observations générales	L'augmentation du coût global de cette action est due pour cette campagne au démarrage des conseils de Niveau 3.
	Analyses des effluents d'élevage	4 analyses d'effluents
	Evolution de l'équilibre de la fertilisation à posteriori (EQUIF) (% répartition par surface) Note de 1 à 4 avec : • 1 fertilisation bien équilibrée • 2 fertilisation bien ajustée • 3 fertilisation en excès • 4 fertilisation très en excès	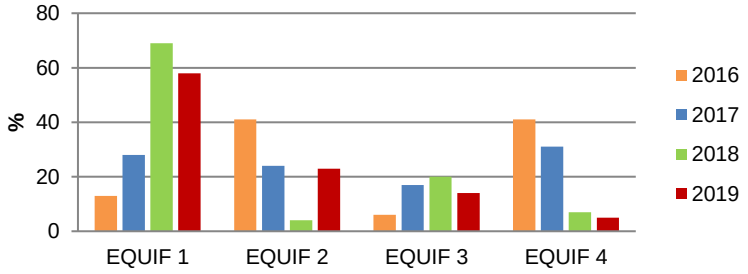 L'indicateur EQUIF n'est pas constant et présente une assez grande variabilité. Cela peut s'expliquer en partie par les conditions météorologiques qui ont été plutôt atypiques (pour les campagnes 2016 et 2017) où la gestion de l'azote devient plus difficilement maitrisable malgré le développement des outils de pilotage. Les résultats des campagnes 2017-2018 et 2018-2019 sont les meilleurs des quatre dernières années et révèlent une amélioration des pratiques de fertilisation des agriculteurs de l'AAC.
	Evolution de l'indicateur PRACSYS intégrant à l'équilibre de la fertilisation azotée un risque de lessivage de l'azote lié à la gestion de l'interculture précédente (% répartition par surface) Note de 1 à 4 exprimant le risque de lessivage d'azote sur la parcelle en fonction de la fertilisation et de la gestion de l'interculture précédente avec : • Risque très faible 1 • Risque faible 2 • Risque élevé 3 • Risque très élevé 4	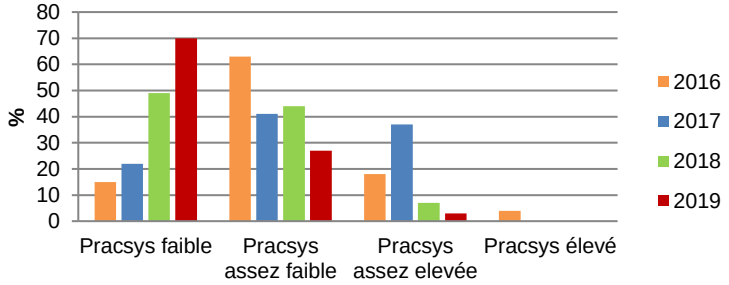 L'indicateur final PRACSYS est moins bon que l'indicateur EQUIF car il prend en compte la gestion des intercultures en plus des pratiques de fertilisation. L'interculture, dans ce cas présent, est un levier majeur de la réduction des risques de lessivage de l'azote restant dans le sol après la récolte en raison d'objectifs de rendement surestimés et par conséquent, à l'origine d'une sur-fertilisation, dans un contexte de mauvaise croissance végétale ne favorisant pas l'absorption racinaire. Les résultats de la campagne 2019 sont les meilleurs des quatre dernières années. De plus aucune parcelle n'obtient la note de « 4 ».

SAU : Surface Agricole Utile

Actions transversales – AESN et AELB

Action 1 : Evaluation de la convention d'animation AESN 2013-2018 – AESN

Contexte

Afin d'assurer la cohérence des actions auprès des collectivités territoriales en charge de la production et de la distribution d'eau potable dans l'Orne, le SDE de l'Orne s'est vu attribué, lors de son comité syndical du 08/03/2012, la compétence en matière de maîtrise d'ouvrage « AAC prioritaire ».
Afin de permettre le financement des salaires des agents recrutés pour animer le dispositif « AAC prioritaire », une convention fut établie entre le SDE et l'AESN pour la période 2013-2018 (10ème programme de l'AESN).

Description de l'action

Pour rappel, l'article 3 du contrat évalué stipule que la cellule « Animation captages prioritaires "Grenelle" travaille à :

- Élaborer ou finaliser un plan d'actions agricoles et non agricoles (fixation des objectifs, définition des actions et détermination des indicateurs de suivi) en lien avec les partenaires techniques et financiers, les services de l'État et d'éventuels prestataires de services,
- Suivre l'avancée des études liées à la démarche de protection des captages et des actions du programme d'actions pour en dresser un bilan ;
- Promouvoir l'ensemble des actions du programme d'actions,
- Communiquer et former sur le programme d'actions, sur les enjeux et sur la qualité de l'eau aux captages
- Suivre et dresser un bilan de la qualité de l'eau aux captages et en amont des prises d'eau superficielles,
- Coordonner des animations techniques sur ces AAC. »

Cet article précise également des missions annexes à l'animation du dispositif « Captages prioritaires » telles que « :

- L'assistance technique auprès des acteurs du territoire (exploitations, collectivités, distributeurs, particuliers, …) pour la mise en œuvre des actions,
- La coordination des différentes structures techniques d'appui (Chambre d'agriculture, GAB, FR CIVAM, FREDON, FDCUMA, coopératives négoces, conseil de gestion, …),
- L'instruction et le suivi technique, administratif et financier des actions mises en œuvre,
- La sensibilisation des collectivités sur le prix de l'eau pratiqué,
- La réalisation d'une veille technique (suivi des connaissances/techniques innovantes) ».

L'évaluation conduite dresse un bilan sur l'efficacité de l'action menée et des moyens engagés par rapport aux objectifs fixés.

Travail réalisé

Pour les AAC ornaises du bassin Seine-Normandie, l'ensemble des travaux engagés entre 2013 et 2018 ont été recensées. Pour chacune d'entre elles, quand il était possible, des bilans financiers, humains (ETP) et des indicateurs de résultats et de moyens ont été produits. La synthèse de l'évaluation est consultable à l'annexe 5.

Action 2 : Animation du du COPIL départemental (16 janvier 2019) – AESN et AELB

Contexte

Le COPIL départemental se réunit annuellement sous la présidence du SDE. Les principales conclusions du COPIL de septembre 2017 étaient les suivantes :

- Une synthèse bibliographique des données disponibles pour chaque captage devait être réalisée en 2018 par le SDE, puis soumise au comité de pilotage départemental. Sur cette base, il devait être ensuite décidé des études/diagnostics à mettre en place pour chaque AAC ;
- Un document de cadrage départemental devra permettre de définir les objectifs de qualité d'eau à atteindre dans les zones d'actions des captages prioritaires « Conférence Environnementale ».

Description de l'action

La préparation du COPIL départemental a été l'occasion pour Marine VINOT (animatrice au SDE) d'associer Florian DELAUNAY (animateur au SDE recruté en octobre 2018) et Christelle MENANT (technicienne agricole au SDE recrutée en septembre 2018) aux démarches transversales de la mission « AAC prioritaire », en les faisant contribuer à la réalisation du diaporama.

L'ordre du jour du COPIL du 16 janvier 2019 était le suivant :

- Présentation de l'équipe d'animation au SDE
- Avancement « AAC Grenelle »
  - Eaux souterraines
  - Eaux superficielles
- « AAC Conférence Environnementale »
  - Synthèses bibliographiques et qualité des eaux
  - Propositions de mise en œuvre des démarches AAC
  - Objectifs pour les futurs programmes d'actions
  - Proposition d'analyses des résultats qualité « pesticides »

Au terme de la réunion une stratégie d'animation pour les nouvelles AAC ainsi que des objectifs de qualité d'eau pour ces mêmes territoires ont été validés par le COPIL.

Travail réalisé

Le diaporama du COPIL du 16 janvier 2019 est présenté à l'annexe 6. Le relevé de conclusions de cette même résunion est à l'annexe 7.

Action 3 : Etudes de vulnérabilité intrinsèque d'AAC – AESN et AELB

Contexte

Le COPIL départemental a validé le démarrage de la démarche « AAC Prioritaire » par une étude de vulnérabilité intrinsèque des AAC de Vingt-Acres (Sarceaux 1) et de la Renardière (Dame-Marie 1).

La mission comporte :

- la réalisation d'une étude de vulnérabilité complète pour l'AAC de Vingt-Acres, à Sarceaux, sur une superficie a priori et a minima d'environ 1 100 ha, selon la zone d'actions définie ;
- le complément d'une étude de vulnérabilité déjà réalisée en partie pour l'AAC de la Renardière, à Dame-Marie, sur une surface a priori et a minima d'environ 650 ha, selon la zone d'actions.

Description de l'action

Les objectifs des études de vulnérabilité en cours de réalisation sont :

- **Compléter les connaissances existantes :** fonctionnement hydrogéologique de l'AAC, pédologie, origine des eaux alimentant le captage, vulnérabilité de la nappe.
- **Identifier les secteurs plus vulnérables** : priorisation potentielle des futures actions.
- **Permettre des actions pertinentes** vis-à-vis de la vulnérabilité des sols et de la nappe sous-jacente.

Les études seront réalisées en deux phases :

- **Phase 1 : Détermination/validation du fonctionnement du système aquifère**
  - **Analyse du contexte** hydrogéologique, hydrologique et pédologique et synthèses des données bibliographiques de vulnérabilité existantes
  - **Description du type de système aquifère** capté et de son fonctionnement
    - Interactions avec les eaux de surfaces (réseau hydrographique)
    - Délimitation/validation de l'AAC
    - Campagne de mesures piézométriques (puits particuliers, du SIAEP, piézomètres…)

- **Phase 2 : Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque**
  - **Choix de la méthodologie de calcul de la vulnérabilité**
  - **Complément d'informations pédologiques** (paramètres hydrauliques) : campagne de sondages
  - **Cartographie de la vulnérabilité de l'aquifère**

Durée : 9 à 10 mois

Travail réalisé

Dans un premier temps, la cellule captage prioritaire a eu pour tâche de rédiger - avec l'appui de la Directrice et du secrétariat pour les pièces administratives - un nouveau marché public pour la réalisation des études de vulnérabilité décrites, ainsi que de produire une analyse technique des offres reçues dans le but d'attribuer le marché public au candidat retenu, à savoir CPGF Horizons.

Dans un second temps, en 2019, les animateurs du SDE ont assuré :

- la présentation aux COPIL locaux (un pour chaque territoire) de l'étude envisagée et de son déroulement prévisionnel ;
- l'information par courrier des propriétaires et exploitants de parcelles sur lesquelles se situe un potentiel accès à la nappe pour la campagne de relevés piézométriques (courriers en date du 08/10/2019) ;
- la participation aux campagnes piézométriques en date du 28/10/2019 pour l'AAC de la Renardière et du 29/10/2019 pour l'AAC de Vingt-Acres ;
- le suivi des conventions d'aide financière avec les deux Agences de l'eau ;
- la commande des prestations ;
- le suivi des budgets commandés et réalisés ;
- la validation des cocuments produits par CPGF Horizons.

Action 4 : Accompagnement des exploitations vers la labellisation Haute Valeur Environnementale (HVE) – AESN et AELB

Contexte

La réduction des usages phytosanitaires est un objectif majeur des missions de l'équipe « Captages Prioritaires ». La formation et l'accompagnement techniques des exploitations agricoles des AAC prioritaires aux pratiques alternatives se heurtent parfois à un manque d'intérêt de la part des agriculteurs. La conversion à l'AB ne séduit pas l'ensemble de ces acteurs et la labellisation Haute Valeur Environnementale (HVE) est apparue être une alternative plus facilement atteignable pour apporter une plu-value économique avec prix garantis, mais aussi en terme d'image vis-à-vis des enjeux de protection environnementale, aux exploitations agricoles.

Description de l'action

L'action a consisté en :

- la recherche d'informations au sujet des cahiers des charges à remplir pour prétendre aux trois niveaux de labellisation et concernant les méthodes d'audit prévues pour officialiser le label HVE d'une exploitation et/ou d'une ou plusieurs productions fermières ;
- la diffusion de ces mêmes éléments aux exploitants agricoles (rendez-vous, mails, envois papier, téléphone, réunions) ;
- la préparation de pré-audit en interne par la technicienne agricole du SDE qui a suivi pour cela des formations ;
- la recherche de financements pour la réalisation des audits officiels de labellisation.

Travail réalisé

La technicienne agricole du SDE a d'abord pris contact avec la Direction Générale de la Performance Economique et

Environnementale des entreprises (*DGPE*) du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation puis, avec la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et la Forêt (DRAAF) de Normandie pour obtenir des précisions sur le dispositif de labellisation HVE (structures d'audits conventionnées, étapes de labellisation, existance d'un calendrier ou non pour le dépôt de candidature).

Christelle MENANT s'est également rapprochée de l'Association Développement HVE pour connaître l'organisation départementale du dispositif, à ce jour, inexistante.

Le CER France et Certipaq ont ensuite été consultés par le SDE pour l'obtention d'un coût estimatif de la réalisation d'un audit. Le Conseil Départemental de l'Orne a lui, été interrogé au sujet de possibles subventions prévues pour la conduite de tels diagnostics. Après plusieurs échanges, la recherche d'aide financière n'a pas abouti et Certipaq, moins onéreux, est l'organisme retenu pour les audits.

Une fois l'ensemble de ces informations collectées, Christelle MENANT a envoyé un flash info mail à une trentaine d'agriculteurs rencontrés dans les AAC de Sées, Saint-Pierre du Regard et Saint-Hilaire le Châtel. Il est important de préciser que ces mêmes exploitants agricoles étaient tenus informés de façon régulière de l'avancement du SDE sur ce sujet en raison des nombreux rendez-vous ou appels téléphoniques que Christelle MENANT a effectués avec eux pour la conduite de divers autres projets (Niveau 3 du conseil agronomique, amélioration des cours de fermes, plantation de haies et de bandes enherbées mellifères, subventions matériels, *etc.*). Le SDE a alors engagé un long processus de collecte de données auprès des exploitations intéressées dans le but d'aboutir à la réalisation de pré-audits en 2020, avant la demande d'audits officiels.

Indicateurs

Nombre d'exploitations impliquées : 10

Action 5 : Constitution d'une filière lin oléagineux – AESN et AELB

Contexte

En prévision du lancement des projets Niveau 3 dans le cadre du conseil agronomique en place pour les AAC souterraines (Sées, Saint-Pierre du Regard et Saint-Hilaire le Châtel), le SDE a recherché des débouchés favorables à l'implantation de nouvelles cultures de printemps. L'objectif de la diversification culturale recherchée était double :

- anticiper la fin des contrats betteraviers et organiser une nouvelle filière « culture de printemps » ;
- casser le cycle de la flore adventice des cultures existantes au sein de l'AAC et favoriser les cultures à bas niveau d'intrants.

Plusieurs pistes de recherches se sont dégagées : la culture du sarrasin, de la luzerne et du lin oléagineux.

L'équipe « Captages Prioritaires » du SDE s'est d'abord rendue à une réunion de présentation des avancées du plan Eco-Phyto organisée par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN). Une partie de la journée proposait le témoignage d'un agriculteur situé à proximité immédiate d'Alençon, engagé dans la production de sarrasin biologique dont le débouché était la valorisation en meunerie, à Alençon. La filière ainsi constituée n'offrait cependant pas de perspective pour les AAC ornaises du fait de sa complétude et de son encadrement par la CRAN.

Concernant la luzerne, les quelques exploitants motivés ont émis le besoin d'une usine de déshydratation pour valoriser sous forme de granulés cette potentielle nouvelle production végétale. Le coût d'une telle structure a mis en dormance ce projet. De plus, le caractère pluriannuel de la culture de luzerne ne satisfaisait pas l'ensemble des exploitations céréalières de la plaine de Sées qui sont les plus susceptibles de s'orienter vers ce type de projet, dans le cadre du Niveau 3 du conseil agronomique.

La culture de lin oléagineux est ressortie comme la plus favorable à la création d'une nouvelle filière. De plus, le débouché trouvé via Valorex offre la possibilité d'une valorisation des produits sous le label Haute Valeur Environnementale (HVE) dans le cas où les exploitations détiendraient cette labellisation. Etant donné que la technicienne agricole du SDE avait déjà soulevé cette piste d'actions auprès des agriculteurs, le lin oléagineux a donc semblé être la meilleure perspective de développement pour s'intégrer à l'ensemble des projets en cours dans les trois AAC concernées.

Description de l'action

L'objectif attendu en 2019 était d'obtenir des références technico-économiques relatives à la culture de lin oléagineux à partir d'expérimentations conduites sur trois parcelles afin d'augmenter la surface implantée en 2020.

Travail réalisé

Recherche de débouchés pour la production d'une nouvelle culture de printemps à implanter dans les rotations culturales :

Au cours des mois de janvier et février 2019, plusieurs échanges ont eu lieu entre Christelle MENANT et différents organismes disposant de références techniques sur la culture de lin oléagineux et/ou jouant un rôle prépondérant dans la commercialisation des productions :

- 14/01/2019 : Renseignements techniques sur la conduite des cultures – TERRES INNOVIA ;
- 17/01/2019 : Etude des possibilités de contractualisation pour l'achat des productions à moyen terme, mais également dans le cadre expérimental prévu pour 2019 – VALOREX ;
- 21/01/2019 : Structuration de la filière avec une coopérative de stockage (et de conseil) potentielle – APPRO VERT ;
- 23/01/2019 : Renseignements techniques sur les semences existantes et l'implication professionnelle des entreprises productrices dans la filière à construire - ID Grains ;
- 28/01/2019 : Préparation d'une réunion tri-partite entre le SDE, Valorex et Appro Vert pour finaliser la structuration de la filière – VALOREX.

Enfin, la technicienne agricole du SDE a organisé deux réunions auxquelles étaient conviés les exploitants agricoles, visant à resencer les volontés de mise en place d'essais en 2019 et ainsi, quantifier la production attendue et à commercialiser : le 29/01/2019 à Saint-Hilaire le Châtel et le 31/01/2019 à Sées.

Le 14/02/2019, une réunion bilan s'est tenue entre le SDE, Valorex et Appro Vert pour organiser la conduite culturale de trois parcelles à implanter en lin « Omegalin », leur suivi, la production d'indicateurs technico-économiques et envisager des perspectives pour la collecte, le transport et la commercialisation des futurs produits. Le compte-rendu de la réunion est à l'annexe 8.

Essais culturaux :

Avec l'appui d'un technicien cultures de la coopérative Approvert, localisée à Sées, et des deux animateurs du SDE, Christelle MENANT a mis en place le suivi de trois parcelles d'essai implantées en lin oléagineux entre février et mars 2019.

Les paramètres suivis sont :

- le stade de développement de la culture ;
- l'état sanitaire de la culture ;
- la couverture d'adventices au sol ;
- la pluviométrie ;
- la température.

Des comptages d'altises ont également été réalisés, a minima, une fois par semaine pour permettre d'adapter au mieux la protection des cultures.

L'ensemble des itinéraires techniques ont été recueillis auprès des trois exploitations agricoles impliquées dans ces essais. Des analyses de qualité, notamment teneur en omega 3, du lin oléagineux produit ont été faites par l'entreprise de valorisation Valorex.

De février à septembre 2019, de nombreux échanges techniques ont eu lieu entre Valorex et la technicienne agricole tout au long du développement des cultures de lin implantées.

Au terme du suivi, des résultats technico-économiques ont été produits et diffusés à l'ensemble des exploitants de l'AAC ayant manifesté un intérêt de diversification culturale.

Tenue d'un stand lors des portes ouvertes au GAEC des Manets :

Sous l'égide du Conseil Départemental de l'Orne, le SDE était représenté aux portes ouvertes organisées les 25 et 26 mai 2019 par le GAEC des Manets pour la tenue d'un stand offrant une visibilité sur le dispositif « Captages Prioritaires » dans le département de l'Orne et notamment, sur l'action de structuration d'une filière lin oléagineux. Des supports de présentation réalisés sont consultables à l'annexe 9. Le stand proposait également le visionnage d'un film montrant les opérations de terrain encadrant le suivi des parcelles (deux techniques de comptages d'altises, relevés pluviométriques, *etc.*). Appro Vert et Valorex étaient également représentés lors de cette manifestation.

Portes ouvertes du GAEC des Manets – 25 et 26 mai 2019

Visite des essais :

Pour anticiper les prévisions d'assolement 2020, un bout de champ a été co-organisé par le SDE et Appro Vert dans une des trois parcelles d'essai. Trois techniciens cultures étaient présents à ce rendez-vous de terrain pour répondre aux questions des agriculteurs sur les itinéraires techniques de la culture de lin oléagineux et l'organisation de la filière en deux pôles de collectes (Sées et Bazoche sur Hoësne)

L'ensemble des exploitants des AAC de Sées, Saint-Hilaire le Châtel et Saint-Pierre du Regard étaient conviés à cette demi-journée.

Bout de Champs Lin Oléagineux – 20 juin 2019

Recherche de débouchés pour la valorisation des co-produits :

Dans le but d'optimiser la marge économique à réaliser sur cette nouvelle production et inciter le plus grand nombre d'agriculteurs à diversifier leurs productions et/ou allonger leurs rotations culturales, Christelle MENANT s'est aussi penchée sur l'usage des co-produits du lin oléagineux et notamment, les pailles.

Le 13/02/2019, un premier contact avec France Agrimer a permis de repérer les secteurs économiques en demande de matériau.

Le 18/02/2019, Christelle MENANT a eu des premiers échanges avec deux enseignants chercheurs de l'Université ESITC CAEN et UNI LASALLE ROUEN au sujet de l'utilisation des co-produits de type pailleux issus de la culture de lin oléagineux.

Ces discussions préliminaires se sont suivies de rencontres sur sites les 19/03/2019 et 01/04/2019. Les débouchés sélectionnés comme étant les plus pertinents au regard de la qualité et la quantité produites au cours de cette première année expérimentale sont : les éco-matériaux de construction, le paillage animal ou pour des usages paysagers.

Ces pistes sont restées en suspens en 2019, faute de volume suffisant.

Préparation de la campagne 2019-2020 :

D'octobre à décembre 2019, Christelle MENANT a travaillé avec Valorex et Approvert pour préparer les assolements de la campagne 2019-2020. Une réunion technique a d'ailleurs été programmée le 04/10/2019 pour préparer un bilan de campagne à diffuser aux exploitants agricoles des AAC de Sées, Saint-Pierre du Regard et Saint-Hilaire le Châtel désirant implanter du lin oléagineux lors de la prochaine campagne agricole. Une seconde réunion technique associant cette fois, Terre de lin et ID Grains s'est tenue le 14/11/2019. Les rencontres successives ont permis de proposer une offre de prix aux agriculteurs pour l'implantation de parcelles de lin et l'achat des productions. Enfin, le 03/12/2019, une dernière réunion réunissant l'ensemble des acteurs de la filière a recensé dix pré-commandes envisagées parmi les exploitations agricoles des AAC de Sées et Saint-Hilaire le Châtel.

Comme pendant le suivi des essais, des flash infos ont été envoyés par mails à une trentaine d'agriculteurs par Christelle MENANT, au fur et à mesure de l'avancée de ses travaux et de la définition des perspectives pour l'année suivante. Un document présentant les résultats économiques et les possibilités de marge économique à réaliser a été diffusé le 14/11/2019 (*cf.* Annexe 10).

Indicateurs

Nombre d'exploitations impliquées dans les essais : 3 dont une hors AAC (les deux autres étant localisées dans l'AAC de Sées).

Nombre approximatif de visiteurs au cours du week-end de portes ouvertes au GAEC des Manets : 1 450

Nombre d'exploitants agricoles présents au bout de champ : 15

Nombre de pré-contrats pour la campagne 2020 : 10

Action 6 : Projets de plantation de haies bocagères – AESN et AELB

Contexte

Après les premiers rendez-vous individuels entre la technicienne agricole du SDE et les exploitants agricoles des AAC de Sées, Saint-Pierre du Regard et Saint-Hilaire le Châtel, des projets de plantations de haies bocagères ont émergé. Au total, onze exploitations étaient concernées en début d'année 2019.

Description de l'action

L'action de la technicienne agricole du SDE a consisté ici en :

- la recherche de modes de financement de ces projets de plantations ;
- et l'appui technique des agriculteurs pour la définition et la description des projets.

Travail réalisé

Christelle MENANT a d'abord contacté le Conseil Départemental de l'Orne qui dispose d'un budget pour le financement de projets de plantations de haies bocagères sur le département. Cette subvention étant conditionnée à l'intégration des projets individuels à une stratégie de territoire portée par la Chambre d'agriculture ainsi qu'à un linéaire minimum non atteint, le choix de se tourner vers des subventions régionales a alors été fait. Christelle MENANT a constitué un pré-dossier pour chacun des onze agriculteurs. Au terme du délai de dépôt des dossiers complets auprès des services instructeurs de la Région Normandie, quatre dossiers ont pu être déposés.

Indicateurs

Nombre d'exploitations agricoles ayant déposé une demande de subvention auprès de la Région Normandie pour la plantation de haies bocagères : 4 (2 pour l'AAC de Sées et 2 pour l'AAC de Saint-Pierre du Regard)

Linéaire de haies prévu : 4 km pour l'AAC de Saint-Pierre du Regard, environ 1 km pour l'AAC de Sées

Action 7 : Projets de semis de bandes enherbées mellifères – AESN et AELB

Contexte

Après les premiers rendez-vous individuels entre la technicienne agricole du SDE et les exploitants agricoles des AAC de Sées, Saint-Pierre du Regard et Saint-Hilaire le Châtel, des agriculteurs ont manifesté un intérêt pour l'implantation de bandes enherbées mellifères en bordure de certaines parcelles de cultures. En effet, en plus de permettre à certains d'augmenter leur Surface d'intérêt Ecologique (SIE), ces espaces végétalisés semi-permanents permettent à une biodiversité de s'installer aux abords des parcelles cultivées et ainsi, de fournir un habitat propice aux auxiliaires des cultures.

Description de l'action

L'action se distingue en deux volets :

- recherche de leviers facilitant financièrement et techniquement l'implantation de bandes enherbées et définition d'un cahier des charges pour le semis et la gestion ;
- suivi des populations d'auxiliaires des cultures et des IFT sur les parcelles concernées (prévu pour 2020).

Travail réalisé

Après plusieurs recherches et échanges, le SDE et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne (FDC 61) ont établi une convention reprenant les engagements suivants listés ci-dessous :

- Le SDE s'engage à :
  - informer la FDC 61 des projets d'implantation de haies, de parcelles de miscanthus, de bandes enherbées mellifères pluriannuelles ou de plantations arborées identifiés dans le cadre de ses missions ;
  - communiquer à la FDC 61 ses observations de terrain réalisées dans le cadre du suivi des parcelles implantées ;
  - communiquer les informations concernant les possibilités d'appui technique et/ou financier transmises par la FDC 61 auprès des exploitants agricoles partenaires.

- La FCD 61 s'engage à :
  - informer le SDE 61 des projets d'implantation de haies, de parcelles de miscanthus, de bandes enherbées mellifères pluriannuelles ou de plantations arborées identifiés dans le cadre de ses missions et localisés dans une AAC prioritaires de l'Orne ;
  - communiquer au SDE 61 ses observations de terrain réalisées dans le cadre du suivi des parcelles implantées ;
  - apporter au SDE 61 un appui technique dans le choix des espèces végétales à implanter et tenir compte des enjeux de préservation de la ressource en eau face aux pollutions diffuses dans le choix des espèces végétales à implanter en AAC prioritaires ;
  - favoriser la plantation des mélanges pluri annuels n°4 « Mellifère –Pronectar » et n°3 « Fleuri Biodiversité » auprès des agriculteurs souhaitant implanter une jachère faune sauvage dans une AAC prioritaire de l'Orne.

Action 8 : Visites et formations – AESN et AELB

Contexte

En lien avec les thématiques abordées avec les exploitants agricoles que Christelle MENANT a accompagnés dans divers projets (notamment démarche HVE, Niveau 3 du conseil agronomique, plantations de haies, de boisement ou de bandes enherbées mellifères) et afin de maintenir une animation de terrain ouverte sur les pratiques extérieures aux AAC, de nombreuses manifestations ont été relayées auprès d'une trentaine d'exploitants des AAC de Sées, Saint-Pierre du Regard et Saint-Hilaire le Châtel à des fins de participation en présence de Christelle MENANT et de formation.

Travail réalisé

Parmi les manifestations qui ont suscité le plus grand intérêt de la part des exploitants agricoles accompagnés dans l'évolution de leurs pratiques et de leur système par la technicienne agricole du SDE, peuvent être listées :

- 27/02/2019 : SIMA, Salon des inovations agricoles ;
- 08/03/2019 : Démonstration de matériel de déchaumage sur l'EARL du Theil (AAC de Saint-Pierre du regard) ;
- 13/06/2019 : Les prairiales (INRA – Chambre Régionale d'Agriculture Normandie) ;
- 27/11/2019 : Visite d'une ferme ouverte sur la thématique du pâturage (CIVAM 53).

Action 9 : Réponses à des Appels A Projets (AAP) matériels – AESN et AELB

Contexte

La modification de pratiques et l'évolution des systèmes d'exploitation agricole entrainent pour les agriculteurs de nouveaux besoins matériels.

Description de l'action

La technicienne agricole a appuyé les agriculteurs des AAC, en demande, pour la constitution de dossiers de demande d'aide financière.

Travail réalisé

Dossier déposé auprès de la Région Normandie (Agriculture Normande Performante):

AAC de Saint-Pierre du Regard :

- Nicolas HUSNOT : achat de matériel de récolte d'herbe et d'entretien de prairies

Dossier déposé auprès de la Région Normandie (Eco-Phyto):

AAC de Saint-Hilaire le Châtel :

- Xavier SIMOEN : achat de matériel de semis

Dossiers déposés auprès du Conseil Départemental de l'Orne (dispositif d'aide aux petits investissements) :

AAC de Saint-Pierre du Regard :

- Max VIE : achat d'une bineuse

AAC de la Laudière :

- Jean-Noël DELENTE : achat d'abreuvoirs

D'autres dossiers ont été entamés en 2019 pour un dépôt en 2020.

Indicateurs

Nombre de dossiers déposés : 4

AAC de la Laudière – AESN

Action 1 : Animation du COPIL et validation programme d'actions – 11 mars 2019

Contexte

Les fiches actions agricoles avaient été rédigées en fin d'année 2017 et début d'année 2018. Elles sont le résultat de deux années de réunions pour :

- la mise en place d'une gouvernance entre les différents partenaires locaux (SDE, SIAEP du Houlme, SM3R, Chambre d'agriculture de l'Orne, CPIE des Collines normandes, FRCIVAM) ;
- la priorisation des actions à mener sur le terrain.

Depuis la dernière réunion de décembre 2017, les fiches actions ont été complétées des remarques dont elles avaient fait l'objet en début d'année 2018, de la part de la DDT de l'Orne et de l'AESN.

Lors du COPIL « Animation sur les AAC prioritaires de l'Orne » qui s'est tenu le 16 janvier 2019, l'AESN et le SDE ont rappelé que la validation de ce programme d'actions est très attendue sur le terrain :

- par le SIAEP du Houlme en charge de l'exploitation de la ressource en eau captée à la prise d'eau de la Laudière ;
- par la Chambre d'agriculture de l'Orne qui souhaite connaître comment est amené à évoluer le groupe « Agriculture Intégrée » qu'elle anime localement ;
- et par le Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre (SM3R) qui manque de moyens humains pour la mise en œuvre de ses actions.

L'objectif du COPIL du 11 mars 2019 était de réunir de nouveau les partenaires suite au changement de d'animatrice « AAC prioritaire » (Marine VINOT reprenant depuis 2018, la suite de l'animation initiée par Leslie HENNION) et de valider le programme d'actions agricoles.

Description de l'action

La préparation du COPIL a permis de proposer un tableau récaptilatif des actions contenues dans le programme d'actions en indiquant les opérateurs de chacune d'entre elles et d'en établir une programmation prévisionnelle.

L'ordre du jour du COPIL du 11 mars 2019 était le suivant :

- Qualité de l'eau interannuelle et 2018
  - Rappel des objectifs de qualité d'eau du programme d'actions (nitrates et produits phytosanitaires) ;
  - Présentation des nouvelles molécules pesticides recherchées dans les prélèvements (ESA/OXA) et premières observations ;
  - Indicateurs de qualité à la prise d'eau de la Laudière ;
  - Principales détections pesticides et dynamique de détections

- Gouvernance locale et synthèse du comité technique du 22 mai 2017 précédant l'écriture du programmes d'actions

- Actions du programme d'actions agricoles à travers troix axes thématiques
  - *Axe 1 : Améliorer la connaissance générale du territoire*
    - Action 1.1 : Suivi de la qualité de l'eau sur la rivière Rouvre
    - Action 1.2 : Suivi de la qualité des eaux en sortie de drains
    - Action 1.3 : Création d'un réseau d'observation de la pression ravageurs/maladies/adventices
  - *Axe 2 : Limiter les risques d'érosion des sols*
    - Action 2.1 : Identifier et limiter les risques de transferts parcellaires
    - Action 2.2 : Promouvoir des techniques de conservation des sols
  - *Axe 3 : Réduire et optimiser l'utilisation de produits phytosanitaires*
    - Action 3.1 : Concevoir des itinéraires techniques adaptés et répondant aux enjeux environnementaux
    - Action 3.2 : Conseiller collectivement – Agriculture intégrée
    - Action 3.3 : Développement des MAE sur le territoire
    - Action 3.4 : Mise en place d'essais visant l'amélioration des pratiques de désherbage

- Action 3.5 : Identifier et limiter les risques de pollutions ponctuelles
- Action 3.6 : Favoriser l'implantation de cultures peu consommatrices d'intrants
- Action 3.7 : Développer les surfaces en agriculture biologique

- Actions déjà engagées et priorisation des actions à mettre en œuvre pour l'année 2019

- Remarques diverses

Au terme de la réunion le programme d'actions présenté et le calendrier prévisonnel de réalisation 2019-2020 ont été validés par le COPIL. Il a également été convenu qu'un travail important allait être engagé par le SDE en appui du SM3R pour la diffusion des résultats des diagnostics de vulnérabilité parcellaire aux transferts de polluants diffus, accompagnés de propositions d'aménagements visant à réduire les risques afférents.

Travail réalisé

Le diaporama présenté au COPIL du 11 mars 2019 est présenté à l'annexe 11. Le relevé de conclusions de cette même réunion est à l'annexe 12.

Action 2 : Groupe culture « Agriculture intégrée »

Description de l'action

Depuis 3 ans, le SDE finance le groupe « Agriculture intégrée » présent sur la Rouvre. Ce groupe est animé par Régis VECRIN de la Chambre d'agriculture de l'Orne et est présent sur le territoire depuis 2009. Le fonctionnement de ce groupe est basé sur un conseil à la fois individuel (suivi des pratiques phytosanitaiers- ½ journée et veille téléphonique) et collectif (4 rendez-vous bout de champs et 2 rendez-vous en salle) tout au long de la campagne culturale.

Travail réalisé

Le travail réalisé a consisté en :

- Suivi du groupe
- Participation occasionnelle au bout de champ

Indicateurs

Nombre d'agriculteurs : 10

Coût : 15 000 € TTC

Références (programme d'actions)

- Action 3.2 : Conseiller collectivement – Agriculture intégrée

Action 3 : Mise en place d'un suivi de drainage agricole

Contexte

Sur l'AAC de la Laudière, une étude réalisée par la Chambre d'agriculture en 2010, sur 1200 ha de l'AAC a mis en évidence la part importante des surfaces drainées dans cette zone. Ainsi, se pose la question de l'influence du drainage agricole sur la qualité de l'eau de la rivière de la Rouvre. D'après cette même étude, deux drains ont été identifiés comme intéressants pour la mise en place d'un tel suivi qualité. Ceux-ci figurent sur la figure 3.

Description de l'action

L'objectif de cette action est de mettre en évidence la part relative du drainage agricole dans le flux de produits phytosanitaires retrouvé à la prise d'eau afin de mener des actions cohérentes avec la réalité de terrain.

Un suivi bi-mensuel des deux drains identifiés est donc mis en place depuis 2017, durant la période de drainage, de novembre à mars. Les paramètres analysés sont : Nitrates, Pesticides (identiques aux molécules suivies rivière soit environ 300) et matières en suspension. Afin d'interpréter au mieux les résultats, les exploitants devront fournir les données concernant l'itinéraire technique de leur parcelle et une analyse de reliquat sortie hiver ainsi qu'une analyse de sol seront effectuées.

Durée de l'action : 3 ans

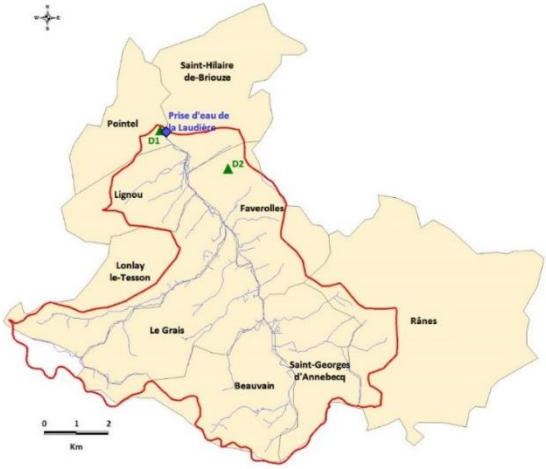

Figure 3 : Localisation des exutoires de drains suivis

Travail réalisé

Le travail réalisé concernant cette action est :

- Récupération des données d'analyses d'eau ;
- Visite annuelle chez les exploitants pour reprise de l'itinéraire technique sur les parcelles concernées ;
- Interprétation des résultats (consultable dans le diaporama présenté lors de la réunion du COPIL du 18 décembre 2019, à l'annexe 13).

Indicateurs

Nombre d'exploitations impliquées dans la démarche : 2

Coût annuel (analyses et prélèvements) : 7 500 € TTC

Références (programme d'actions)

- Action 1.2 : Suivi de la qualité des eaux en sortie de drains

Action 4 : Mise en place d'aménagements paysagers

Contexte

Les ruissellements de surface au sein de l'AAC contribuent fortement à la pollution diffuse de la ressource en eau, notamment si ceux-ci sont importants aux périodes ou à la suite des applications phytosanitaires agricoles. L'action 2.1 « Identifier et limiter les risques de transferts parcellaires » est donc une action à mettre en œuvre prioritairement à la suite de la validation du programme d'actions agricoles.

Le SM3R a déjà réalisé un diagnostic des parcelles à risques vis-à-vis des transferts en polluants diffus couvrant 80% de la superficie de l'AAC. Ce diagnostic caractérise notamment le risque érosif selon la méthode CATER. Les résultats sont cartographiés à l'échelle de l'AAC et à l'échelle des exploitations. La caractérisation de la vulnérabilité parcellaire s'accompagne des propositions d'aménagements (développement de zones tampons, augmentation du maillage bocager et reconstitution de talus, déplacement d'entrée de champ). Les propositions formulées visent à la réalisation d'aménagements parcellaires « optimaux » qui peuvent être revus à la baisse, le cas échéant en fonction des volontés des exploitants agricoles (par exemple, dans le cas d'une proposition de plantation d'une haie sur talus, il est envisageable qu'un talus enherbé soit a minima installé).

Les objectifs liés à la mise en œuvre de l'action 2.1 « Identifier et limiter les risques de transferts parcellaires » sont :

- Valoriser l'expertise menée par le SM3R entre 2012 et 2018 pour la réalisation du diagnostic ;
- Réduire le nombre de détections de pesticides et les concentrations mesurées dans la rivière et à la prise d'eau ;
- Préserver le potentiel agronomique des sols en limitant leur érosion ;
- Fédérer les agriculteurs autour d'un projet porté à l'échelle du territoire de l'AAC auquel chacun peut contribuer pour améliorer également son exploitation.

Description de l'action

Dans un premier temps, une stratégie de communication des éléments diagnostiqués par le SM3R aux exploitants agricoles concernés a été définie par le SDE, le SM3R et le SIAEP du Houlme. Les éléments ont ensuite été diffusés à chaque exploitation intéressée.

Ensuite, une valorisation des travaux réalisés, prévus ou en cours de réalisation doit être envisagée à l'échelle de l'AAC. Les agriculteurs ayant déjà réalisés des aménagements parcellaires dans certaines de leurs parcelles culturales pourront servir de témoins et faire valoir leurs retours d'expérience. Des visites de parcelles pourront être organisées chez un ou plusieurs de ces exploitants, si ces derniers sont d'accord. Le COPIL semble davantage favorable à ce qu'une visite ait lieu en cours de chantier sur une parcelle à aménager. Ainsi les exploitants invités pourront poser leurs questions liées au déroulement des travaux, au montage financier des dossiers, *etc.* à un exploitant pour qui les démarches seront plus récentes et non encore terminées.

Travail réalisé

Tout d'abord, le SM3R a actualisé les cartes de diagnostic produites par exploitation avec le Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2018.

En parallèle, le SDE a convié le SM3R et le SIAEP du Houlme à se réunir dans la définition d'une stratégie de communication auprès des agriculteurs, le 28 mars 2019. Le compte-rendu de cette réunion est à l'annexe 14.

Suite à la réunion, il a été convenu que les diagnostics cartographiques produit par le SM3R soient envoyés aux exploitants concernés, accompagnés d'un courrier expliquant les détails de l'action lancée (*cf.* Annexe 15).

Indicateurs

Intégralité du budget prévu pour les réalisations 2019 programmées par le SM3R.

Coût : 45 000 € (SM3R)

Références (programme d'actions)

- Action 2.1 : Identifier et limiter les risques de transferts parcellaires

Action 5 : Projet d'agro-foresterie et ré-organisation du pâturage

Contexte

L'AAC de la Laudière est soumise à une forte problématique d'érosion et de lessivage des sols engendrant des flux de pollutions diffuses vers la ressource en eau. Un exploitant agricole (M. DELENTE) localisé dans la partie amont de l'AAC a informé la technicienne agricole du SDE du fait qu'il souhaiterait développer de l'agroforesterie sur plusieurs de ses parcelles dans le but d'améliorer la qualité des sols et d'anticiper les effets néfastes du réchauffement climatique sur son exploitation (polyculture-élevage).

Description de l'action

L'action ici a consisté pour la technicienne agricole du SDE à accompagner l'exploitant dans la définition de son projet en vue de sa réalisation.

Travail réalisé

La technicienne a rencontré l'agriculteur à plusieurs reprises, d'abord dans le but de comprendre ses attentes puis, d'y répondre par la définition d'un projet de plantations et d'établir le dossier de demande de financement déposé à la DRAAF Normandie.

Elle s'est également rapprochée à deux reprises de la structure professionnelle Sylv'agraire pour détailler techniquement le projet d'implantation arborée à prévoir dans les parcelles herbagères concernées. Ce dernier est présenté à l'annexe 16. Christelle MENANT s'est d'ailleurs rendue le 10 octobre 2019, dans une exploitation agricole ayant réalisé un projet similaire, à Azé, en présence de Cyrille BARBE (Sylv'agraire) et ce, dans le but d'obtenir des références techniques essentielles à l'établissement du descriptif du projet de M. DELENTE.

Conjointement à la planification cartographique des bandes d'arbres à planter, avec l'appui de la technicienne SIG du SDE, Christelle MENANT a également travaillé sur la thématique de l'accès à l'eau dans la parcelle pour l'abreuvement du bétail. Un dossier de financement dans le cadre du dispositif d'aide aux petits investissements agricoles porté par le Conseil Départemental de l'Orne, a été monté pour l'achat de pompe à nez et d'un système de distribution de l'eau en plusieurs points des parcelles. L'objectif était alors d'organiser de nouveaux ilôts de pâturage et d'adapter les plantations en fonction des nouveaux espaces définis pour ne pas contraindre l'ensemble des passages mécaniques nécessaires à l'exploitation.

Indicateurs

Superficie concernée par le projet : 30 ha (au sein d'une même exploitation agricole)

Références (programme d'actions)

- Action 2.1 : Identifier et limiter les risques de transferts parcellaires

Action 6 : Réunion d'un comité technique agricole et proposition d'une stratégie pour 2020

Contexte

Pour les campagnes 2016 à 2019, l'animation par la Chambre d'agriculture de l'Orne du groupe de conseil « Agriculture Intégrée » a été pris en charge financièrement par le Syndicat Départemental de l'Eau (SDE) de l'Orne qui bénéficiait alors d'une subvention de 80% du coût du conseil, versée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dans le cadre de la démarche « Captage Prioritaire » engagée dans l'AAC de la Laudière.

En 2019, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a validé son 11ème programme d'intervention et l'animation du groupe « Agriculture Intégrée » n'est plus éligible à l'obtention d'une subvention dans son format actuel.

Afin de pouvoir prétendre à un co-financement SDE – Agence de l'eau Seine-Normandie, le conseil fourni par le groupe « Agriculture Intégrée » doit inclure l'intégration de pratiques alternatives au désherbage chimique, à l'application de fongicides et d'insecticides (retard de semis, diminution de densité de semis, désherbage mécanique, suivi des ravageurs en remplacement des traitements préventifs, mélange variétaux, allongement et diversification des rotations). Ces nouvelles pratiques doivent également servir de supports à des démonstrations, formations et productions de références locales pour une diffusion à l'ensemble des agriculteurs de l'AAC.

Description de l'action

Le 18 décembre 2019, dans le but de recenser les volontés de poursuivre le conseil collectif de manière approfondie vis-à-vis de l'enjeu des pollutions diffuses sur le territoire de l'AAC classée prioritaire et de définir un projet de territoire avec l'ensemble des partenaires, le SDE et la Chambre d'agriculture ont réuni le COPIL du programme d'actions d'agricoles validé le 11 mars 2019, ainsi que les exploitants agricoles bénéficiant du conseil fourni par le groupe « Agriculture intégrée »

L'objectif de la réunion était de recenser les moyens techniques, humains, matériels et méthodologiques dont disposent l'ensemble des acteurs agricoles et la thématique qui intéresse le plus grand nombre d'exploitations dans le but de développer le conseil du point de vue des pratiques alternatives aux traitements chimiques.

Travail réalisé

Le diaporama du COPIL du 18 décembre 2019 est présenté à l'annexe 13.
Les conclusions de la réunion ont alors été synthétisées dans un document d'orientation agricole décrivant la stratégie à déployer sur le territoire pour l'année 2020 et dans une moindre mesure, 2021 (*cf*. Annexe 17). Ce même document a servi de cachier des charges techniques pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'AESN pour l'engagement des actions qui y figurent.

Indicateurs

Nombre d'exploitants agricoles présents au comité technique agricole : 12

Références (programme d'actions)

- Action 3.2 : Conseiller collectivement – Agriculture intégrée
- Action 3.4 : Mise en place d'essais visant l'amélioration des pratiques de désherbage

Bilan de l'année

L'année 2019 est marquée par la validation du programme d'actions agricoles et le partage d'informations entre le SM3R et le SDE pour communiquer auprès de l'ensemble des agriculteurs de l'AAC de la Laudière.

C'est aussi une année au cours de laquelle une nouvelle orientation est donnée à l'accompagnement technique proposé aux agriculteurs par le groupe animé par la Chambre d'agriculture de l'Orne. L'accent doit être mis sur les pratiques alternatives de désherbage et le conseil individuel doit permettre la production de références technico-économiques diffusables à l'échelle de l'AAC pour mobiliser le plus grand nombre. Cette stratégie est appuyée par l'ensemble des agriculteurs présents à la réunion du 18 décembre 2019, tous intéressés et volontaires dans la mise en œuvre d'essais de désherbage mécanique de parcelles de maïs pour l'année 2020.

AAC de Sées – AESN

Préambule

En cette dernière année de mise en œuvre d'actions visant à réduire le risque de pollutions diffuses vers la nappe captée aux trois forages de Sées, l'accent a été mis sur l'approfondissement des projets agricoles individuels dont l'objectif est la réduction des intrants chimiques. Ainsi, l'action portée sur cette AAC a été mis en œuvre via le Conseil agronomique (Niveau 3) ou les actions transversales assurées dans le cadre des missions présentées précédemment, remplies par la technienne agricole du SDE.

Action 1 : Mise en oeuvre des DUP des forages de la route de Rouen et des Ormeaux

Description de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des forages de la route de Rouen et des Ormeaux, pris le 25 mars 2016, le SDE a réalisé le suivi de l'étude du calcul des indemnités à verser aux propriétaires et exploitants agricoles concernés par les DUP.

Travail réalisé

Le travail réalisé concernant cette action est :

- les demandes de financement auprès de l'AESN ;
- la commande de l'étude ;
- le suivi des budgets commandés et réalisés;
- la vérification des expertises reçues et leur présentation à la CDC des Sources de l'Orne.

Indicateurs

Phases I (2018) et II (2019) de l'actualisation de l'étude technico-économique terminées

100% des agricluteurs ayant approuvé le montant de l'indemnité proposée

100% des propriétaires ayant approuvé le montant de l'indemnité proposée

Indemnités versées

Coût : Phases I & II : 10 548 € TTC (pris en charge dans le budget de la mission « Mise en œuvre des périmètres de protection » du SDE)

Références (programme d'actions)

- Fiche n°14 : « Techniques alternatives de lutte contre les adventices (les maladies et les ravageurs) »
- Fiche n°15 : « Mise en place d'une veille foncière et réalisation d'études de territoire »

Action 2 : Plantation arborée

Contexte

Les aménagements paysagers sont indiqués comme étant un levier permettant de réduire le risque de pollutions diffuses vers la nappe dans le programme d'actions de l'AAC des forages de Sées validé en début d'année 2016.

Description de l'action

Un agriculteur de l'AAC des forages de Sées souhaite planter dans une prairie, un boisement composé d'essences locales.

La parcelle se situe en zone Natura 2000. En réalisant cet aménagement parcellaire, l'agriculteur externalise la parcelle de sa déclaration PAC mais facilite également l'entretien de ce foncier exploité.

Travail réalisé

Pour ce projet, la technicienne agricole du SDE a :

- constitué le dossier d'évaluation d'incidences Natura 2000 instruit par la DDT de l'Orne ;
- constitué le dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale intruit par la DREAL Normandie ;
- accompagné techniquement l'exploitant dans la définition de son plan de plantation ;
- recherché les subventions existantes pour la réalisation de tels travaux.

Indicateurs

Surface à boiser : 4,82 ha

Dossier d'évaluation d'incidences Natura 2000 validé par la DDT de l'Orne.

Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale validé par la DREAL Normandie.

Références (programme d'actions)

- Fiche n°12 : Prendre en compte la vulnérabilité des parcelles dans la détermination du risque de transferts de « polluants » vers la ressource
- Fiche n°13 : Travailler à l'échelle de l'exploitation

Action 3 : Accompagnement de la CDC des Sources de l'Orne dans un projet d'acquisition foncière en faveur de la protection de la ressource en eau

Description de l'action

En 2018, la CDC des Sources de l'Orne a acquis une exploitation agricole localisée dans l'AAC des forages de Sées (pourcentage du bâti inclus à l'AAC : 100% ; pourcentage de la SAU incluse à l'AAC : 95,1 %), afin de maintenir l'usage agricole des terres et de protéger la ressource en eau destinée à l'AEP, en proposant la location du foncier agricole par Bail Rural Environnemental (BRE), avec clauses d'exploitation, notamment selon les normes de l'Agriculture Biologique (AB).

Le foncier exploité correspondant au bien agricole pressenti pour l'achat s'étend sur 83,53 hectares.

En sa qualité de maître d'ouvrage départemental pour l'application des dispositions relatives aux AAC prioritaires pour l'AEP, le SDE anime et coordonne les actions visant à réduire les risques de pollution diffuse de la ressource en eau.

Par conséquent, le SDE apporte son assistance, par un appui technique et administratif, à la CDC des Sources de l'Orne pour l'élaboration, puis la réalisation de son projet, dans le cadre des fiches n°14 et 15 du programme d'actions agricoles, validé par le COPIL, en février 2016.

Travail réalisé

En 2019, le travail mené a été moins important que les deux années précédentes. Le suivi des récentes installations s'est cependant poursuivi. L'animatrice du SDE a également appuyé la CDC des Sources de l'Orne pour le lancement des études préalables à la réalisation du forage nécessaire à l'irrigation des cultures maraichères qui seront mises en place sur le foncier loué à la Coopérative d'Activité et d'Emploi agricole (CAE) Rizhome.

L'accompagnement technique devra toutefois reprendre avec la reprise du projet de sécurisation des exutoires de drains agricoles en 2020 ou 2021 en fonction de la charge de travail de l'animatrice du SDE et de l'avancement de la CDC des Sources

de l'Orne sur l'ensemble des projets engagés sur son territoire (plantations de haies, projet éolien, développement de l'AB, création d'un parc de loisirs, *etc*.).

Indicateurs

Environ 80 ha exploités en Agriculture Biologique (AB) (soit 7% de la SAU totale de l'AAC)

2 installations Jeunes Agriculteurs AB et création d'un espace-test maraîchage pouvant accueillir 2 stagiaires, en cours

Références (programme d'actions)

- Fiche communication
- Fiche n°15 : « Mise en place d'une veille foncière et réalisation d'études de territoire »

Bilan de l'année

L'année 2019 se postionne comme une année charnière dans la mise en œuvre du programme d'actions. En effet, le SDE a mis l'accent sur l'accompagnement individualisé des exploitations pour mettre à profit les formations et animations collectives des trois premières années de mise en œuvre du programme d'actions afin de définir les bases d'un projet individuel pour leur exploitation.

	Niveau 3 du conseil agronomique	Plantation de haies	Semis de bandes enherbées	Labellisation HVE	Autres projets
Nombre d'exploitations concernées en 2019	Cultures de printemps : 3 exploitations (orge de printemps ou lin oléagineux) Culture dérobées : 1 exploitation	7 exploitations	3 exploitations	10 exploitations	Achat bineuse, déchaumeur, herse Etude des possibilités d'intégrer de la luzerne aux rotations d'exploitations en polyculture-élevage

Indicateurs

Nb d'agriculteurs rencontrés : 11

Références (programme d'actions)

- Fiche communication
- Fiches n°1 à 5 des programmes d'actions : Développer le conseil azote
- Fiche n°6 : « Améliorer la gestion de l'interculture et le choix des couverts végétaux – Diversification de l'assolement cultural »
- Fiche n°7 : « Encourager les productions fourrageres (notamment pour les systemes en polyculture elevage) et les cultures à faible niveau d'intrants »
- Fiche n°8 : « Valoriser les produits de recolte dans l'alimentation du betail et ameliorer la conduite du paturage »
- Fiche n°9 : « Encourager les systemes d'exploitation a faible niveau d'intrants »
- Fiche n°13 : « Travailler à l'échelle de l'exploitation »
- Fiche n°14 : « Techniques alternatives de lutte contre les adventices (les maladies et les ravageurs) »

AAC de Saint-Pierre du Regard - AESN

Préambule

En cette dernière année de mise en œuvre d'actions visant à réduire le risque de pollutions diffuses vers la nappe captée aux forages de l'Etre, l'accent a été mis sur l'approfondissement des projets agricoles individuels dont l'objectif est la réduction des intrants chimiques. Ainsi, l'action portée sur cette AAC a été mis en œuvre via le Conseil agronomique (Niveau 3) ou les actions transversales assurées dans le cadre des missions de la technienne agricole du SDE présentées précédemment.

Action 1 : Accompagnement d'une exploitation pour la Conversion AB

Description de l'action

Un agriculteur a souhaité convertir sa ferme laitière à l'AB en 2019. La majeure partie de sa SAU est implantée en prairies et environ 35% de celle-ci se situe au sein de l'AAC de l'Etre.

Travail réalisé

La technicienne agricole du SDE a accompagnée techniquement et administrativement l'exploitant dans ses démarches :

- Consultation de la filière biologique de Biolait ;
- Etude des évolutions de contrat auprès du collecteur actuel (Gillot) ;
- Demande de subventions pour l'achat de matériel nécessaire à l'exploitation de l'herbe ;
- Réorganisation du pâturage sur l'exploitation et amélioration de la gestion du troupeau laitier.
- Déclaration PAC.

Indicateurs

Surface en conversion à l'AB dans l'AAC : environ 30 ha

Bilan de l'année

L'année 2019 se postionne comme une année charnière dans la mise en œuvre du programme d'actions. En effet, le SDE a mis l'accent sur l'accompagnement individualisé des exploitations pour mettre à profit les formations et animations collectives des trois premières années de mise en œuvre du programme d'actions afin de définir les bases d'un projet individuel pour leur exploitation.

	Niveau 3 du conseil agronomique	Plantation de haies	Labellisation HVE	Autres projets
Nombre d'exploitations concernées en 2019	Conversion AB : 1 exploitation Culture dérobées et désherbage mécanique : 1 exploitation	3 exploitations	3 exploitations	Achat bineuse (réalisé) Accompagnement technique pour l'exploitation des prairies : 3 exploitations

Indicateurs

Nb d'agriculteurs rencontrés : 8

Références (programme d'actions)

- Fiche communication

- Fiches n°1 à 5 des programmes d'actions : Développer le conseil azote
- Fiche n°6 : « Améliorer la gestion de l'interculture et le choix des couverts végétaux – Diversification de l'assolement cultural »
- Fiche n°7 : « Encourager les productions fourrageres (notamment pour les systemes en polyculture elevage) et les cultures à faible niveau d'intrants »
- Fiche n°8 : « Valoriser les produits de recolte dans l'alimentation du betail et ameliorer la conduite du paturage »
- Fiche n°9 : « Encourager les systemes d'exploitation a faible niveau d'intrants »
- Fiche n°13 : « Travailler a l'échelle de l'exploitation »
- Fiche n°14 : « Techniques alternatives de lutte contre les adventices (les maladies et les ravageurs) »

AAC de Sarceaux 1 (Vingt-Acres) - AESN

Action 1 : Présentation de la démarche au comité syndical du SIAEP de la Région d'Argentan (26 septembre 2019)

Contexte

Le forage de Vingt-Acres est soumis à une forte problématique « nitrates ». L'évolution des concentrations en nitrates mesurées dans le cadre du suivi analytique mis en œuvre par le SDE révèle une augmentation continue. Ce forage est classé prioritaire au titre de la « Conférence Environnementale » depuis 2015.

Description de l'action

Dans le but d'officialiser l'action portée au sein de la zone d'actions définie pour l'AAC de Sarceaux 1 par le SDE, maître d'ouvrage départemental du dispositif « Captages Prioritaires », une convention doit être signée entre le SIAEP de la Région d'Argentan et le SDE.

A cet effet, les animateurs du SDE ont présenté lors d'un comité syndical du SIAEP en date du 26 septembre 2019, les enjeux de protection de la ressource en eau au forage de Vingt-Acres ainsi que la démarche envisagée pouvant, le cas échéant, être adaptée aux observations de terrain et en fonction des résultats de l'animation.

Travail réalisé

Les animateurs du SDE ont d'abord rédigé la convention d'animation à présenter à l'ensenble du comité syndical de la Région d'Argentan. Cette convention avait été présentée en amont aux services techniques du SIAEP pour une pré-validation. Elle est annexée au présent rapport (*cf.* Annexe 18).

Ensuite, la préparation d'un diaporama a permis à l'animateur référent d'intervenir en comité syndical le 26 septembre 2019 (*cf.* Annexe 19). La présentation détaillait :

- Le contexte général du forage de Vingt-Acres et de son AAC (hydrogéologie, définition de l'AAC et de la zones d'actions pour l'animation du dispositif, périmètres de protection du forage définis et différence de procédure avec le dispositif « Captages Prioritaires ») ;
- La gouvernance locale envisagée pour porter la démarche, ses objectifs de qualité pour la ressource en eau (définis par le COPIL départemental) et son planning prévisionnel de réalisation ;
- Le premier engagement suggéré (étude de la vulnérabilité du forage aux pollutions diffuses).

A ce jour, le SIAEP a pris une délibération pour signer la convention (*cf.* Annexe 20). Le SDE est cependant en attente du retour de la convention signée.

Action 2 : Animation du COPIL et lancement de l'étude de vulnérabilité (29 octobre 2019)

Contexte

La réussite de l'étude de vulnérabilité prévue par le COPIL départemental et le SDE est conditionnée à la réalisation d'une campagne de relevés piézométriques en période de hautes eaux. C'est pourquoi le SDE a souhaité, en collaboration avec CPGF Horizons, organiser durant l'automne 2019, un COPIL local pour lancer la démarche concernant l'AAC Sarceaux 1 et présenter par la même occasion, le bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude de vulnérabilité ainsi que le contenu de cette dernière.

Description de l'action

Le SDE était chargé de réunir pour la première fois le COPIL local de l'AAC Sarceaux 1.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Constitution et validation du COPIL de l'AAC ;

- Rappel des enjeux de qualité de l'eau sur l'AAC du forage de Vingt-Acres ;
- Présentation des phases de mise en œuvre du dispositif AAC prioritaire :
  - Etudes de territoire :
    - Vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère capté ;
    - Diagnostic agricole (conduit à l'échelle du territoire de l'AAC ou individuellement par exploitation selon les pistes d'actions évoquées en comité technique agricole).
  - Ecriture et validation du programme d'actions pour réduire les risques de pollutions diffuses vers la nappe.
- Présentation des objectifs de l'étude de vulnérabilité intrinsèque de l'AAC et de la méthodologie employée par CPGF.

CPGF Horizons a présenté ensuite plus en détail les techniques utilisées pour quantifier la vulnérabilité de l'aquifère au sein de la zone d'actions et définir l'AAC de Vingt-Acres. Les premières observations issues de la visite de terrain du 29 octobre 2019 ont permis de développer certains points du diagnostic et proposer des pistes d'études intéressantes.

Travail réalisé

La réunion a validé la composition du COPIL proposée :

- Syndicat Départemental de l'Eau (SDE) ;
- SIAEP de la Région d'Argentan ;
- Agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Direction Départementale des Territoires de l'Orne ;
- DREAL Normandie ;
- Agence Régionale de Santé, délégation Orne ;
- Conseil Départemental de l'Orne ;
- Agence Française de Biodiversité, délégation Orne.

Les comités techniques thématiques pourront intégrer d'autres membres. A titre d'exemple, au cours de l'écriture du programme d'actions agricoles, la Chambre d'agriculture de l'Orne, Agrobio Normandie, des représentants agricoles locaux (agriculteurs, coopératives) et la SAFER seront associés.

Le calendrier prévisionnel annoncé pour la conduite de l'étude de vulnérabilité suit la programmation suivante :

- Délimitation argumentée de l'AAC (avis sur la délimitation actuelle) : Janvier/Février 2020
- Cartographie des critères : Février 2020
- Sondages pédologiques : Février/Mars 2020
- Cartographie de la vulnérabilité : Avril/Mai 2020
- Restitution de la Phase 2 : Mai/Juin 2020

Les autres points d'échanges sont regroupés dans le compte-rendu du COPIL produit par le SDE et situé en annexe 21.

AAC de Chanu 1 – La Chapelle Biche 1 (Pont Herbout – Le Gué) & AAC de Menil Ciboult 1 – Tinchebray 1 (Vallées-Pommeraie) –AESN

Action 1 : Présentation de la démarche à Domfront-Tinchebray Interco (Juin 2019)

Contexte

Le captage du Gué situé sur le territoire communal de La Chapelle-Biche, est classé « captage prioritaire » par la Conférence Environnementale de 2013 compte tenu des concentrations en nitrates rencontrées dans les eaux prélevées. Le captage de Pont-Herbout situé à Chanu, en amont du captage du Gué et faisant partie de la même aire d'alimentation, est lui classé comme « captage sensible ».

Le captage des Vallées-La Pommeraie (constitué des sources des Vallées 1 et 2 et de la Pommeraie) localisé sur les communes du Ménil-Ciboult et de Tinchebray-Bocage, est classé « prioritaire » par la Conférence Environnementale de 2013 compte tenu des concentrations en nitrates rencontrées dans les eaux captées.

Description de l'action

Afin de formaliser le partenariat pour la mise en place de la démarche captage prioritaire entre la CDC Domfront Tinchebray Interco, gestionnaire des captages de Pont Herbout-Le Gué (Chanu, Chapelle-Biche) et des Vallées-La Pommeraie (Ménil-Cibout, Tinchebray-Bocage), et le SDE 61, maître d'ouvrage dans le cadre des captages prioritaires (établissement et mise en oeuvre d'un programme d'actions agricoles et non agricoles) une convention doit être établie.

L'animateur du SDE a eu pour tâche de présenter la démarche aux élus de la CDC Domfront-Tinchebray Interco et d'aboutir à la signature de la convention de partenariat entre la collectivité et le SDE.

Travail réalisé

Le SDE a rédigé une note explicative à l'attention du Président de la CDC Domfront Tinchebray Interco (*cf.* Annexe 22), s'accompagnant des Inf'eau Captage « Qualité de l'eau » concernant les deux AAC (*cf.* Annexes 3b et 3d) et des synthèses bibliographiques réalisés en 2018 par le SDE. De plus l'animateur, la Directrice et le 1er Vice-Président du SDE ont rencontré le Vice-Président de la CDC et ont détaillé :

- L'objet de la convention ;
- Les enjeux du classement « captages prioritaires » des deux captages concernés et les objectifs de qualité d'eau à atteindre ;
- La démarche « Captages Prioritaires » et la maîtrise d'ouvrage portée par le SDE ;
- Les délimitations des zones d'actions correspondantes.

Les conventions de partenariats signées sont présentées aux annexes 23.

N.B : A la demande de la CDC Domfront Tinchebray Interco, un Inf'eau Captage « Qualité de l'eau » a été produit pour la prise d'eau de la Noë Verte, incluse à l'AAC Egrenne-Varenne (cf. Annexe 24).

Action 2 : Cartographie de la vulnérabilité de la zone d'actions aux pollutions diffuses

Contexte

Les AAC des Vallées-La Pommeraie et de Pont-Herbout-Le Gué ont de petites superficies (inférieures à 100 hectares). Le COPIL départemental a par conséquent décidé qu'une cartographie simplifiée de la vulnérabilité de ces AAC aux pollutions diffuses pourrait être réalisée en interne au SDE.

Description de l'action

A partir d'une méthode conseillée par l'hydrogéologue du Conseil Départemental de la Mayenne croisant géologie et données

pédologiques, l'animateur du SDE a établi une cartographie de la vunérabilité pour chacune des deux AAC.

Travail réalisé

Les cartographies de vulnérabilité produites sont aux annexes 25.

AAC de Saint-Hilaire le Châtel – AELB

Préambule

En cette dernière année de mise en œuvre d'actions visant à réduire le risque de pollutions diffuses vers la nappe captée aux sources de Saint-Hilaire le Châtel, l'accent a été mis sur l'approfondissement des projets agricoles individuels dont l'objectif est la réduction des intrants chimiques. Ainsi, l'action portée sur cette AAC a été mis en œuvre via le Conseil agronomique (Niveau 3) ou les actions transversales assurées dans le cadre des missions de la technienne agricole du SDE présentées précédemment.

Bilan de l'année

L'année 2019 se postionne comme une année charnière dans la mise en œuvre du programme d'actions. En effet, le SDE a mis l'accent sur l'accompagnement individualisé des exploitations pour mettre à profit les formations et animations collectives des trois premières années de mise en œuvre du programme d'actions afin de définir les bases d'un projet individuel pour leur exploitation.

	Niveau 3 du conseil agronomique	**Plantation de haies**	**Semis de bandes enherbées**	**Labellisation HVE**	**Autres projets**
Nombre d'exploitations concernées en 2019	Cultures dérobées : 1 exploitation	2 exploitations	2 exploitations	7 exploitations	Achat combin de semis direct (réalisé) Projet construction bâtiment et atelier de compostage Aménagement de bordure de rivière

Indicateurs

Nb d'agriculteurs rencontrés : 8

AAC de Pont de Couterne - AELB

Contexte

Le Contrat territorial relatif à ce captage a été co-signé le 19 octobre 2015, par le SDE et le Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Il constitue un engagement de la part de ces deux collectivités pour la reconquête de la qualité des eaux sur l'AAC en contrepartie de l'appui financier de l'AELB.

Sur l'AAC du Pont de Couterne une problématique existe : l'AMPA. Cette molécule ayant une triple origine (usages agricoles, par les collectivités et industriels), il est indispensable de bien identifier la part réelle de chaque activité dans les teneurs retrouvées à la prise d'eau. La concertation est donc indispensable pour mener une action efficace.

Action 1 : Démarche auprès de l'industriel

Contexte

L'objectif fixé lors du dernier comité de pilotage du captage du Pont de Couterne de novembre 2016, est de suivre les concentrations en sortie de STEP de l'indutrie afin d'observer leur évolution. Pour cela, une convention de partenariat a été établie et signée le 20/09/2017 entre le SDE et la société fromagère de Charchigné. Cette convention précise les modalités techniques du prélèvement, les contacts sur le site ainsi que les conditions de diffusion des données. Cette convention est présentée en annexe 8.

Travail réalisé

Le travail réalisé ici a consisté à poursuivre les changes avec l'industriel et analyser les nouveaux résultats de qualité obenus en 2019.

Coût (analyses et prélèvements) : 500 € TTC

Action 2 : Démarche auprès des collectivités

Contexte

En complément des actions menées auprès d'autres acteurs, le Syndicat départemental de l'eau souhaite mettre en place une action pertinente au regard des évolutions réglementaires du 1er janvier 2017 avec l'entrée en vigueur de la Loi Labbé qui limite l'utilisation de produits phytosanitaires aux seuls cimetières et terrains de sport.

Description de l'action

Cette action se veut adaptable en fonction de la commune concernée. En effet, les spécificités de chaque commune seront prises en compte (moyens humains, techniques et financiers) afin de fournir un accompagnement de qualité. Celui-ci permettra à chaque commune de bénéficier de conseils pour :

- Mettre en œuvre efficacement la Loi Labbé et former les élus et techniciens communaux ;
- Tendre vers le zéro phyto ;
- Communiquer avec les administrés de la commune.

L'action s'étend sur 3 années : 2018, 2019 et 2020. Pour rappel, en 2018 :

- Au total huit communes ont bénéficié de l'accompagnement proposé (visite/formation et présentation des résultats en conseil municipal) : Méhoudin, Charchigné, Pré-en-Pail Saint-Samson, Saint-Ouen le Brisoult, La Ferté Macé, Le Ham, Saint Cyr en Pail, Magny le Désert.

- Une exposition photographique « Sauvages de ma rue » a également été installée durant l'été 2018, à Méhoudin. Celle-ci vise à familiariser le grand public à la végétation spontanée et à ses possibles utilisations alimentaires, pharmaceutiques ou à ses bénéfices pour le maintien de la biodiversité et notamment, les pollenisateurs.
- Un catalogue de préconisations a été produit à l'initiative du CPIE Mayenne-Bas Maine. Il compile l'ensemble des conseils et préconisations fournis aux communes rencontrées.
- L'atelier d'échanges organisé à La Ferté Macé, le 28 septembre 2018, était destiné à l'ensemble des collectivités des AAC de Pont de Couterne et Egrenne-Varenne. Environ 35 personnes représentant les collectivités étaient présentes.

Travail réalisé

Le travail réalisé ici a consisté en :

- Suivi administratif du marché public passé entre le SDE et le CPIE Mayenne-Bas Maine et des conventions de financement avec le Conseil Régional Pays de la Loire et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Relance des communes par téléphone ;
- Validation technique des rendus du CPIE Mayenne-Bas Maine
- Participation aux animations ;

Indicateurs

Nombre de communes rencontrées en 2019 : 8

Nombre d'animations conduites en 2019 : 2

- Tenue d'un stand le 27 avril 2019 à Pré-en Pail (thématique : jardinage au naturel) (*cf.* Annexe 26)
- Installation d'un parcours pédagogique à la Ferté Macé (thématique : jardinage naturel et gestion des déchets) (*cf.* Annexe 27)

Coût : 20 000 € TTC

Action 3 : Ecriture et validation du programme d'actions agricoles

Contexte

Avec le recrutement de Florian DELAUNAY, le 8 octobre 2018, l'animation agricole de l'AAC de Pont de Couterne et notamment du sous-bassin versant de l'Anglaine, a pu reprendre.

Avant sa première réunion en présence des agriculteurs, l'animateur a d'abord rencontré les partenaires techniques, institutionnels et financiers, le 03 décembre 2018. L'objectif de cette réunion était de valider une stratégie et les pistes d'actions déterminées à partir d'un travail de synthèse du DTPA conduit dans le sous-bassin versant de l'Anglaine.

L'ordre du jour de la réunion était :

- Point Qualité d'eau interannuel et 2018 ;
- Résumé du DTPA et conclusions ;
- Propositions d'actions envisageables selon les problématiques dégagées ;
- Planning prévisionnel 2019 – volet agricole.

L'annexe 28 présente le relevé de conclusions de la réunion.

Description de l'action

Afin d'aboutir à un projet d'animation agricole pour le bassin versant de l'Anglaine, l'animateur du SDE a orienté les échanges en associant les membres du comité technique agricole et du COPIL au cours de trois rencontres pensées selon plusieurs formats : réunion d'information et ateliers d'échanges (en salle ou sur le terrain).

Travail réalisé

Un premier COPIL a été organisé le 30 janvier 2019 autour des thématiques suivantes :

- Actions engagées auprès des collectivités en 2018 ;
- Qualité d'eau interannuelle, données 2018 et action engagée auprès d'un industriel du bassin ;
- Résumé du Diagnostic Territorial des Pressions Agricoles (DTPA) et de ses conclusions ;
- Echanges sur les actions agricoles envisageables avec l'ensemble des acteurs du bassin et rescencement des leviers agronomiques favorables à l'environnement déjà mis en œuvre dans les exploitations agricoles représentées au COPIL ;
- Planning prévisionnel 2019 pour l'écriture du programme d'actions agricoles.

Le diaporama présenté au COPIL du 30 janvier 2019 est à l'annexe 29. Le relevé de conclusions de cette même réunion est à l'annexe 30.

Au cours des premiers travaux de concertation territoriale engagés, des pistes d'actions ont intéressé particulièrement les exploitants agricoles représentés au COPIL. Le SDE a proposé au comité technique agricole du 11 avril 2019, une écriture de plusieurs fiches actions pour composer le programme pluriannuel à prévoir :

- Promouvoir et étoffer les connaissances sur l'implantation et la valorisation des couverts végétaux en cultures dérobées ;
- Mise en place d'essais visant l'amélioration des pratiques de désherbage sur culture de printemps et d'hiver ;
- Expérimenter et promouvoir des techniques de semis simplifiés sur culture de printemps et d'hiver, sans augmenter les IFT ;
- Promouvoir et expérimenter des techniques de conservation des sols et de réduction de la vulnérabilité aux ruissellements : le Strip-Till.

En partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Mayenne et dans le cadre du SAGE Mayenne et plus particulièrement du programme Phyt'eau Propre, le SDE a complété la présentation des premières fiches actions par la réalisation d'un atelier d'échanges basé sur la co-conception d'un système de cultures économe en intrants et viable du point de vue économique, en partant d'un état connu intégrant les principales problématiques rencontrées sur le territoire du bassin de l'Anglaine (*cf.* photographie ci-contre). La description du dispositif est concultable à l'annexe 31.

Ces échanges ont été amendés par une démonstration de terrain sur le thème du désherbage mécanique le 6 juin 2019, à Courcité, également organisée dans le cadre du programme Phyt'eau propre (*cf.* Annexe 32).

Un second COPIL a permis la validation du programme d'actions (*cf.* Annexe 33), le 12 septembre 2019. Un document d'information résumant les actions contenues dans le programme a été envoyé à l'ensemble des exploitants du bassin versant de l'Anglaine (*cf.* Annexe 34).

Les actions se répartissent à travers quatre thématiques :

- Axe 1 : Améliorer la connaissance générale du territoire

  Action 1.1 : Suivre la qualité de l'eau le bassin versant du Pont de Couterne

- Axe 2 : Limiter les risques de transferts d'eau de surfaces (ruissellement et écoulement sub-surfacique)

  Action 2.1 : Limiter les risques de pollutions diffuses par ruissellement grâce à une meilleure connaissance des eaux en sortie de drain et à l'aménagement paysager d'intérêt hydrologique

Action 2.2 : Promouvoir et étoffer les connaissances sur l'implantation et la valorisation des couverts végétaux en cultures dérobées.

- Axe 3 : Réduire et optimiser l'utilisation de produits phytosanitaires

  Action 3.1 : Mettre en place un réseau d'observations parcellaires et conception des itinéraires techniques adaptés, répondant aux enjeux environnementaux et de pressions ravageurs/maladies/adventices.

  Action 3.2 : Conseiller individuellement des changements de systèmes/pratiques adaptés dans un cadre collectif.

  Action 3.3 : Mettre en place des essais visant l'amélioration des pratiques de désherbage sur culture de printemps et d'hiver.

  Action 3.4 : Favoriser l'implantation et expérimenter la mise en place de cultures de printemps peu consommatrices d'intrants (exemple du colza associé à des légumineuses gélives, méteil, lin, luzerne, sarrasin)

  Action 3.5 : Développer les surfaces en agriculture biologique

- Axe 4 : Combiner la réduction des risques de transferts avec l'optimisation de l'usage phytosanitaire

  Action 4.1 : Promouvoir et former à des techniques de semis simplifiés, de conservation des sols et de réduction aux risques ruissellements, sans augmenter les IFT

  Action 4.2 : Expérimenter des techniques de semis simplifiés, de conservation des sols et de réduction aux risques ruissellements, sans augmenter les IFT

Indicateurs

Programme d'actions agricole validé

Nombre d'exploitants ayant pris part à la rédaction du programme d'actions : 10

Action 4 : Evaluation du Contrat Territorial Mayenne-Amont

Contexte

Un Contrat Territorial avait été signé entre le Parc Naturel Régional Normandie-Maine (PNRNM), le SDE et l'AELB pour la période 2015-2019 et la mise en œuvre des actions visant à réduire le risque de pollutions diffuses au captage du Pont de Couterne et à améliorer la qualité des cours d'eau des bassins de la Gourbe et de la Vée.

Travail réalisé

Dans le but de permettre l'évaluation des réalisations ayant eu lieu au cours de la période de validité du contrat, un marché public a été rédigé de manière conjointe avec le PNRNM par les animateurs du SDE.

Une convention liant les deux structures a été présenté aux élus respectifs des deux entités maitres d'ouvrage. Celle-ci est à l'annexe 35.

Coût : 5 000 € TTC

Bilan de l'année

L'accompagnement des collectivités vers le « Zéro Phyto », engagée en fin d'année 2017 par le SDE, qui avait déjà remporté un important succès en 2018, s'est poursuivi selon la même dynamique en 2019. La commune de La Ferté Macé s'est d'ailleurs investie davantage dans la démarche de sensibilisation du grand public, tout comme la commune de Pré-en-Pail, toutes deux déjà volontaires l'année précédente.

Les résultats des analyses réalisées à l'exutoire de la STEP industrielle en 2018 et 2019, confirment une réduction des rejets

en AMPA de vingt fois.

L'animation agricole a repris au début de l'année 2019 avec l'arrivée d'un nouvel animateur et le SDE a validé le programme d'actions en COPIL, le 12 septembre 2019.

Le Contrat Territorial Mayenne Amont (CTMA) passé entre le PNRNM, le SDE et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne arrivant à échéance, son évaluation a été entamée en cours d'année 2019.

En plus d'établir le bilan des réalisations, cette étude a pour but de soulever les difficultés rencontrées par rapport à la planification prévisionnelle des actions contenues dans le contrat et ce, afin d'améliorer la conduite d'un prochain contrat.

L'évaluation du CTMA est toutefois un point faible pour la mise en œuvre du programme d'actions agricoles de l'AAC de Pont de Couterne car les financements AELB sont suspendus (hors suivi analytique) jusqu'à la signature d'un prochain contrat territorial mutualisé avec le territoire de l'AAC Egrenne-Varenne. Alors que l'animation agricole avait repris en 2019, le travail d'animation 2020 devra s'attacher à maintenir le lien avec les agriculteurs ayant contribué à l'écriture du programme d'actions en développant un suivi individuel de ces exploitations ne nécessitant que peu de financement.

AAC Egrenne Varenne - AELB

Action 1 : Ecriture et validation du programme d'actions

Sur les bases du travail initié avec l'AELB en 2018, une version revue du programme d'actions a été déposée auprès de la DDT de l'Orne et de l'AELB le 30 août 2019, puis validée par ces deux dernières structures en fin d'année 2019.

Le programme d'actions s'articule autour de deux axes thématiques : un premier volet portant sur la connaissance et un second volet visant la réduction des risques de transfert de pestricides vers la ressource en eau.

Le document est aux annexes 36.

- Axe 1 : Améliorer la connaissance générale du territoire
  - Action 1.1 : Suivi de la qualité de l'eau des rivières
  - Action 1.2 : Suivi de la qualité des eaux en sortie de STEP
  - Action 1.3 : Animation d'un groupe de travail « AMPA » (problématique locale)
  - Action 1.4 : Création et animation d'un réseau d'études agricoles
  - Action 1.5 : Diagnostic de vulnérabilité et identification de pressions agricoles

- Axe 2 : Réduire le recours aux usages phytosanitaires et les risques de transferts vers la nappe
  - Action 2.1 : Diffusion de conseils techniques agricoles adaptés à la problématique de qualité d'eau territorialisée par sous-bassin versant
  - Action 2.2 : Constitution d'une charte prescripteurs pour l'usage des produits phytosanitaires (a minima, étude des possibilités de sa création)
  - Action 2.3 : Mise en place d'un outil de suivi agricole (et au besoin, constitution de groupe d'agriculteurs)
  - Action 2.4 : Développer les surfaces en Agriculture Biologique (AB)
  - Action 2.5 : Limiter les risques de transferts par restauration et gestion d' aménagements paysagers
  - Action 2.6 : Sensibilisation des collectivités à la suppression des usages phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics
  - Action 2.7 : Accompagnement des collectivités dans leurs démarches de prévention des risques de pollutions diffuses
  - Action 2.8 : Sensibilisation des particuliers à la démarche « AAC prioritaire »

Bilan de l'année

L'année 2019 a permis d'aboutir à la validation un programme d'actions pour le bassin Egrenne-Varenne. Sa mise en œuvre étant conditionnée à la signature d'un contrat territorial entre le SDE et l'AELB, il est prévu d'intégrer cette programmation à un contrat de grande envergure incluant l'AAC du Pont de Couterne pour la réalisation de son programme d'actions agricoles, ainsi que des programmes d'actions « milieux aquatiques » portés par d'autres maîtres d'ouvrage et permettant de conférer au futur contrat territorial le caractère multithématique exigé par l'AELB.

AAC de Dame-Marie 1 (La Renardière) - AELB

Action 1 : Présentation de la démarche au SIAEP du Perche Sud (11 septembre 2019)

Contexte

Les analyses de l'eau brute captée au puits B révèlent des concentrations en nitrates (NO_3^-) avoisinant ou atteignant la norme de potabilité (50 mg/l) entre 2004 et 2005. A partir de 2008, les concentrations en nitrates mesurées au puits B ont diminué jusqu'à une stabilisation autour de 35 mg/l entre 2012 et 2016. Au puits A, les concentrations en nitrates ont, depuis 2000, oscillé entre 30 et 40 mg/l avec une stabilisation autour de 35 mg/l depuis 2008.

Le puits B est le puits classé prioritaire au titre de la « Conférence Environnementale » depuis 2015.

Depuis août 2018, le SDE a mis en place un suivi analytique de la qualité de l'eau brute qui arrive dans la bâche de l'usine de production de Dame-Marie et qui correspond au mélange des eaux brutes captés aux puits A, B et C. La moyenne entre août 2018 et juillet 2019 des concentrations en nitrates (NO_3^-) relevées est de 37 mg/l, avec un maximum de 39 mg/l en janvier 2019.

Description de l'action

Dans le but d'officialiser l'action portée au sein de la zone d'actions définie pour l'AAC de Dame-Marie 1 par le SDE, maître d'ouvrage départemental du dispositif « Captages Prioritaires », une convention doit être signée entre le SIAEP Perche Sud et le SDE.

A cet effet, le 11 septembre 2019, l'animatrice du SDE et son 1er Vice-Président ont présenté au Président du SIAEP du Perche Sud, les enjeux de protection de la ressource en eau aux sources de la Renardière ainsi que la démarche envisagée pouvant, le cas échéant, être adaptée aux observations de terrain et en fonction des résultats de l'animation.

Travail réalisé

Les animateurs du SDE ont d'abord rédigé la convention d'animation à présenter au Président du SIAEP du Perche Sud. Cette convention est annexée au présent rapport (*cf.* Annexe 37).

Ensuite, la préparation d'un diaporama a permis à l'animatrice de synthétiser les éléments à présenter au Président du SIAEP. La présentation détaillait :

- Le contexte général des sources de la Renardière et de leur AAC (hydrogéologie, définition de l'AAC et de la zones d'actions pour l'animation du dispositif, périmètres de protection du forage définis et différences de procédure avec le dispositif « Captages Prioritaires ») ;
- La gouvernance locale envisagée pour porter la démarche, ses objectifs de qualité pour la ressource en eau (définis par le COPIL départemental) et son planning prévisionnel de réalisation ;
- Le premier engagement suggéré (étude de la vulnérabilité du forage aux pollutions diffuses).

A ce jour, le SDE est en attente du retour de la convention signée.

Action 2 : Animation du COPIL et lancement de l'étude de vulnérabilité (29 octobre 2019)

Contexte

La réussite de l'étude de vulnérabilité prévue par le COPIL départemental et le SDE est conditionnée à la réalisation d'une campagne de relevés piézométriques en période de hautes eaux. C'est pourquoi le SDE a souhaité, en collaboration avec CPGF Horizons, organiser un COPIL local à l'automne 2019, pour lancer la démarche concernant l'AAC Dame-Marie 1 et présenter par la même occasion, le bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude de vulnérabilité ainsi que le contenu de cette dernière.

Description de l'action

Le SDE était chargé de réunir pour la première fois le COPIL local de l'AAC Dame-Marie 1.

Le diaporama présenté par le SDE est en annexe 38. L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Constitution et validation du COPIL de l'AAC ;
- Rappel des enjeux de qualité de l'eau sur l'AAC des sources de la Renardière ;
- Présentation des phases de mise en œuvre du dispositif AAC prioritaire :
  - Etudes de territoire :
    - Vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère capté ;
    - Etude agro-pédologique.
  - Ecriture et validation du programme d'actions pour réduire les risques de pollutions diffuses vers la nappe.
- Présentation des objectifs de l'étude de vulnérabilité intrinsèque de l'AAC et de la méthodologie employée par CPGF.

CPGF Horizons a présenté ensuite plus en détail les techniques utilisées pour quantifier la vulnérabilité de l'aquifère au sein de la zone d'actions et définir l'AAC de la Renardière. Les premières observations issues de la visite de terrain du 28 octobre 2019 ont permis de développer certains points du diagnostic et proposer des pistes d'études intéressantes, notamment la conduite d'une campagne de jaugeage en cours d'eau.

Travail réalisé

La réunion a validé la composition du COPIL proposée :

- Syndicat Départemental de l'Eau (SDE) ;
- SIAEP du Perche Sud ;
- Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Direction Départementale des Territoires de l'Orne ;
- DREAL Normandie ;
- Agence Régionale de Santé, délégation Orne ;
- Conseil Départemental de l'Orne ;
- Agence Française de Biodiversité, délégation Orne.

Les comités techniques thématiques pourront intégrer d'autres membres. A titre d'exemple, au cours de l'écriture du programme d'actions agricoles, la Chambre d'agriculture de l'Orne, Agrobio Normandie, des représentants agricoles locaux (agriculteurs, coopératives) et la SAFER seront associés.

Le calendrier prévisionnel annoncé pour la conduite de l'étude de vulnérabilité suit la programmation suivante :

- Délimitation argumentée de l'AAC (avis sur la délimitation actuelle) : Janvier/Février 2020
- Cartographie des critères : Février 2020
- Sondages pédologiques : Février/Mars 2020
- Cartographie de la vulnérabilité : Avril/Mai 2020
- Restitution de la Phase 2 : Mai/Juin 2020

Les autres points d'échanges sont regroupés dans le compte-rendu du COPIL produit par le SDE et situé en annexe 39.

Perspectives

AAC de la Laudière - AESN

En 2020, il est prévu sur cette AAC de :

- Appuyer le SM3R pour la mise en œuvre des aménagements paysagers dans l'AAC ;
- Synthétiser les données acquises dans le cadre de l'étude des deux exutoires de drains agricoles dans le but d'alimenter la création d'un groupe de travail composé de profesionnels du monde agricole ;
- Orienter l'action « Groupe agriculture intégrée » menée par la Chambre d'agriculture vers les pratiques alternatives aux usages de pesticides ;
- Réaliser des essais de déserbage mécanique sur culture de maïs.

AAC de Sées - AESN

En 2020, il est prévu sur cette AAC de :

- Poursuivre l'accompagnement de la CDC des Sources de l'Orne pour la mise en œuvre de son projet de développement de l'agriculture biologique au sein de l'AAC et de sécurisation d'exutoires de drains agricoles ;
- Tirer le bilan des projets engagés dans le Niveau 3 du Conseil agronomique et diffuser l'ensemble des résultats à l'ensemble des agriculteurs de l'AAC ;
- Accompagner les exploitations mobilisées dans la dynamique du programme d'actions dans leurs projets de plantations de haies bocagères, labellisation HVE, *etc.*

AAC de Saint-Pierre du Regard - AESN

En 2020, il est prévu sur cette AAC de :

- Tirer le bilan des projets engagés dans le Niveau 3 du Conseil agronomique et diffuser l'ensemble des résultats à l'ensemble des agriculteurs de l'AAC ;
- Accompagner les exploitations mobilisées dans la dynamique du programme d'actions dans leurs projets de plantations de haies bocagères, labellisation HVE, *etc. ;*
- Dresser un état des lieux des besoins pour la construction d'une action d'accompagnement de la conduite de l'élevage, notamment autour de l'amélioration du pâturage et de l'implantation de cultures fourragères à bas niveau d'intrant ;
- Préparer la réalisation d'un piézomètre dans lequel de nouvelles analyses de qualité pourraient avoir lieu dans l'objectif de chercher une source potentielle de pollution à la bentazone (conjointement avec l'hydrogéologue départemental).

AAC de Sarceaux 1 – AESN

En 2020, il est prévu sur cette AAC de :

- Finaliser l'étude de vulnérabilité intrinsèque de l'AAC ;
- Confirmer la délimitation de la zone d'actions, ou la faire évoluer à la marge ;
- Présenter le dispositif « Captage prioritaire » aux agriculteurs concernés.

AAC de Chanu 1 – La Chapelle Biche 1 (Pont Herbout – Le Gué) – AESN

En 2020, il est prévu sur cette AAC de :

- Présenter la démarche « Captage prioritaire » aux agriculteurs concernés ;
- Entamer les rencontres individuelles pour la production de diagnostics agricoles.

AAC de Menil Ciboult 1 – Tinchebray 1 (Vallées-Pommeraie) – AESN & AAC Landisacq 1 - AELB

Sur ces deux AAC, la démarche « Captage prioritaire » est en attente de l'avancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages et de la définition des périmètres de protection des ouvrages ainsi que des pescriptions et restrictions d'usages à y mettre en œuvre.

AAC de Saint-Hilaire le Châtel - AELB

En 2020, il est prévu sur cette AAC de :

- Tirer le bilan des projets engagés dans le Niveau 3 du Conseil agronomique et diffuser l'ensemble des résultats à l'ensemble des agriculteurs de l'AAC ;
- Accompagner les exploitations mobilisées dans la dynamique du programme d'actions dans leurs projets de plantations de haies bocagères, labellisation HVE, *etc.*
- Préparer l'évalutation du Contrat Territorial signé en 2015 avec l'AELB.

AAC de Pont de Couterne - AELB

En 2020, il est prévu sur cette AAC de :

- Poursuivre et valider l'évaluation du CTMA ;
- Maintenir une animation agricole envers les exploitants mobilisés pendant la phase de rédaction du programme d'actions agricoles ;
- Initier le travail auprès des conseillers agricoles actifs sur le territoire pour envisager l'adoption d'une charte conseil ;
- Poursuivre l'accompagnement des collectivités vers le zéro phyto ;
- Proposer pour décembre 2020 un second Contrat Territorial à l'AELB.

AAC de l'Egrenne Varenne - AELB

En 2020, il est prévu sur cette AAC de rencontrer les collectivités en charge de l'exploitation des cinq captages prioritaires du territoire et de leur présenter le projet de Contrat Territorial qui permettra la mise en œuvre du programme d'actions validé en 2019.

Le dépôt du Contrat Territorial auprès de l'AELB est programmé pour décembre 2020.

AAC Dame-Marie 1- AELB

En 2020, il est prévu sur cette AAC de :

- Finaliser l'étude de vulnérabilité intrinsèque de l'AAC ;
- Confirmer la délimitation de la zone d'actions, ou la faire évoluer à la marge ;
- Présenter le dispositif « Captage prioritaire » aux agriculteurs concernés.

Actions transversales et récurrentes – AESN et AELB

- Poursuite du suivi analytique ;
- Recrutement d'un nouvel animateur captage prioritaire en remplacement de Florian DELAUNAY.

Contact : Marine VINOT
Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne
27 bd de Strasbourg 61000 ALENCON
Tel : 02 33 29 99 61 / Mail : sre@sde61.fr
Site internet : www.sde61.fr